

L'EXAMEN MEDICAL DANS LES ECOLES

Cette question fait le
sujet le plus impor-
tant de la discussion
hier à la séance du
conseil.

L'échevin Dinan
prend son siège

Il y a eu séance du conseil hier soir à l'Hôtel-de-Ville. En l'absence du Maire, l'archevêque Collier, maire-suppléant a présidé les délibérations et quelque l'ordre du jour ne fut pas changé, la discussion a été relativement longue et monotone à certains moments.

La principale question, mise à l'étude pour adoption, a été le rapport du comité d'hygiène, recommandant l'inspection médicale, des enfants d'écoles, à Québec.

L'échevin Gosselin, président du comité qui fait rapport a expliqué de quelle manière sera faite l'inspection et des bienfaits qu'elle est appelée à rendre aux écoliers, disant également que le conseil ferait acte de grande philanthropie en adoptant en principe, d'inspection médicale au commencement

ment de chaque année sociale. On prend des mesures pour protéger la propriété des citoyens contre les incendies, j'en suis, dit l'échevin Gosselin, on prend encore des mesures pour sauvegarder la morale publique. A Québec, j'en suis encore, répète-t-il, mais je crois que la santé de nos enfants est assez importante pour que le conseil adopte cette mesure relative à l'inspection médicale et je crois qu'on devrait sans hésiter adopter le rapport du comité à cet effet, comme

L'échevin Verret est d'opinion qu'on devrait remettre la question pour qu'elle soit étudiée de nouveau au comité des finances qui fera ensui-

L'échevin Gosselin, répond à l'échevin Verret et lui dit que la dépense qu'entraînera un tel règlement, ne

coûtera en somme, que très peu à la ville. Les échevins Cannon, Dussault et Martin parleront sur la question et on retournera le rapport au comité des finances, qui l'étudiera de nouveau et fera rapport au conseil.

Le règlement No 25, décrétant le prolongement de la 4ème rue à Lamoignon, est définitivement adopté en seconde et dernière lecture.

Le prolongement de cette rue, étant rendu nécessaire pour avoir un accès

convenable au Pont Drouin, et comme on le sait, cette rue sera prolongée jusqu'au chemin de Charlesbourg, au tournant de la 38^{me} rue, en face de l'entrée du pont.

LA Q. R. L. H. & P. Co. ET LA RUE
DAMSAV

Le 2ème ordre du jour adopté par le conseil, est une proposition de l'échevin Verret, appuyé par l'échevin Pouliot, qu'un projet soit signifié à la Q. R. L. H. & P. Co., la forçant d'élever immédiatement, sa voie ferrée,

qu'elle a placée sur la rue Raussey, sans permission du conseil. Avant l'adoption de cette proposition, l'échevin Lockwell, s'objecta à ce qu'une telle mesure soit prise et il fait venir sur le tapis la question de l'éclairage des rues de Québec, en disant que le but de cette motion était motivé par la

refus du Merger de passer un contrat pour l'éclairage de certaines rues. A moins de douze mois. La proposition Verret est adoptée quand même, et dès aujourd'hui, le Merger recevra l'ordre d'enlever sa voie, de la rue Ramsay.

L'ordre du jour étant libéré, l'échevin Lavigneux, profite du temps des avis de matin, pour donner avis, qu'à la prochaine séance, il proposera que le nom de "Beaudoin" soit substitué à celui de la rue Ste-Cécile.

UNE NOUVELLE TERRASSE

L'échevin du quartier St-Jean, donne également avis de motion, qu'à la prochaine séance, il fera une motion à l'effet que l'ingénieur de la cité soit chargé de préparer un plan, et les estimés pour l'érection d'une terrasse, en arrière la rue Ste-Cécile, au sommet

L'échevin Trudel, donne aussi avis de motion, qu'il proposera à la prochaine réunion du conseil, que le comité de la voirie, prennent les moyens

nécessaires, pour améliorer l'état actuel de la route Jacques-Cartier.

ENCORE L'ECLAIRAGE DES RUES

Lavis de motion de l'échevin Lockwell, pour qu'un comité composé de Srs. Hounou et la Maire, de président

Son honneur le maire, du président du comité des chemins et du président du comité des règlements, soit chargé de rencontrer le Merger, et de lui demander une entente pour l'éclairage



LE SOLEIL

QUEBEC, 16 NOVEMBRE 1912.

GRIMACES DE PITRES

Oyez, oyez ! La Cour est ouverte !

Messieurs les jurés du grand tribunal de l'opinion publique, nous vous soumettons les faits suivants :

Le 20 août 1910, à la Longue Pointe, M. Louis Coderre, le même Louis Coderre qui aujourd'hui sollicite des électeurs d'Hochelaga, leur approbation de sa nomination comme ministre du cabinet Borden, déclara : ("Devoir" du 21 août 1910).

"M. Coderre rappelle qu'il a été autrefois candidat conservateur dans la division. Il est heureux cette fois-ci, de se présenter avec M. Armand Lavergne, non plus comme candidat, mais simplement comme Canadien-français, pour protester contre la loi de la marine, laquelle, si elle n'est pas rappelée, aura des effets désastreux sur l'avenir du pays."

"Des orateurs parcourent les comtés de la province pour blâmer, non seulement le gouvernement qui a voté le bill de la marine, MAIS AUSSI BIEN L'OPPOSITION CONSERVATRICE FÉDÉRALE QUI APPUYAIT UN PROJET PLUS NEFASTE ENCORE."

Aujourd'hui, M. Coderre ne se réclame plus de la présence à ses côtés de M. Armand Lavergne ! Au contraire, il fait face à la musique de M. Lavergne !

Candidat cette fois, il ne se réclame plus de sa qualité de canadien-français et demande sans vergogne à ses compatriotes, d'approuver la politique navale de M. R. L. Borden, qu'il dénonçait alors comme : "plus néfaste encore".

Mais continuons. Ecoutez ce que disait encore M. L. Coderre en août 1910 :

"Nous nous rallions aux principes de M. Monk, refusant de contribuer en hommes ou en argent aux guerres de l'Empire, avant que le peuple ne se soit prononcé."

"Et nous croyons que c'est cette attitude qui est patriotique et NON PAS celle du gouvernement et de l'OPPOSITION."

Si l'attitude de M. Coderre en 1910, pendu à la queue de chemise nationaliste de M. Monk, était la seule PATRIOTIQUE, alors, comment qualifier l'attitude de M. Louis Coderre, aujourd'hui, qu'il lâche et condamne de fait, l'attitude de M. Monk, démissionnaire par respect pour ses principes !

A l'opinion publique de rendre le verdict !

Fallait pas qu'ils y aillent !

"La tricherie retombe toujours sur son auteur", affirme un consolant dicton, fruit de l'expérience humaine.

Il semble que nous ayons sous nos yeux, à l'heure présente, une confirmation fort éclatante de ce proverbe.

Il suffit pour cela de lire les comptes rendus de la gazette tory, le "Chronicle", sur la campagne dans Hochelaga, et de les comparer avec ceux qu'elle publiait il y a un an, des assemblées de M. Armand Lavergne !

Jadis, avant le 21 septembre 1911, lorsque M. Armand Lavergne allait prêcher le coran nationaliste, la gazette tory passait l'éponge sur les fouguesuses prédications que M. Louis-Philippe IV dénonçait il y a deux jours, dans Hochelaga, comme des "prédications de déloyauté et d'Angleterre", la gazette tory ne songeait qu'à dénigrer les prétendus succès d'enthousiasme des prédications de M. Lavergne, le bulgare tatoniste, Armand, auprès des foules délirantes !

La gazette tory avait des trésors inépuisables de raillerie pour les chevauchées déclamatoires du bulgare nationaliste, et sa tête de ture : l'Empire britannique !

C'était sans importance alors ! la loyauté à tous crins du "Chronicle", s'accommodait sans peine de ces appels déloyaux, — au dire même du Louis-Philippe de 1912 !

Mais aujourd'hui que le farouche bulgare Armand lance sa mitraille nationaliste contre M. L. Coderre, la gazette tory manifeste une vertueuse indignation contre de semblables prédications : elle dénonce à la réprobation de tous les coeurs anglo-saxons bien nés, les propos farouchement tatonnistes de M. Lavergne !

Ah ! c'est que l'année dernière, les algarades de M. Lavergne faisaient le jeu des tories et doublement : elles servaient à monter les Canadiens-français contre le parti libéral, et dans les provinces anglaises on s'en servait pour insinuer que ce que disaient Lavergne et Bourassa, Laurier le pensait !

Aujourd'hui, les tables sont tournées. Les effervescentes prédications de M. Lavergne risquent de monter les Canadiens-français contre le gouvernement Borden, qui apparaît PIRE ! et dans les provinces anglaises, les algarades de cet ancien complice et allié de M. Borden risquent fort de le compromettre.

Pour nous, le spectacle ne manque pas d'agrément et nous pouvons en rire tout à notre aise.

"La tricherie retourne à son auteur".

Que les tories se tirent d'affaire comme ils le pourront avec leurs complices d'hier, devenus aujourd'hui singulièrement gênants et compromettants !

Est-ce assez dégoûtant ?

En son premier Québec de jeudi dernier, la gazette bleue, discutant la situation créée dans Hochelaga par la candidature de M. Doyon, écrivait :

"Après l'essai infructueux de trouver un fort candidat rouge, après la reculade injustifiable du parti libéral, après..."

Or, dans le même numéro, la dite gazette bleue publiait le discours prononcé la veille, dans Hochelaga, par M. L. P. Pelletier, qui déclarait, d'après le compte rendu de "L'Événement" :

"Je joins mes félicitations à celles du président, à l'adresse des libéraux qui n'ont pas voulu faire la lutte à l'hon. M. Coderre. Laissez-moi vous dire que je suis avec les conservateurs et les libéraux, qui ont dit avec raison que Sir Wilfrid Laurier avait agi comme un homme d'Etat, mettant l'intérêt de la patrie au-dessus des querelles de partis."

C'est bien toujours la même tactique de duplicité ; la même fourberie !

Tandis qu'à Montréal M. L. Pelletier, obligé de rendre témoignage à la vérité, félicite Sir Wilfrid Laurier et le parti libéral de leur attitude, et déclare leur conduite digne des plus grands éloges, à Québec, l'organe de ce même M. Pelletier, daube sur les libéraux, cherche à exploiter contre eux leur attitude patriotique, les représente comme ayant "essayé en vain de trouver un fort candidat", au mépris de l'évidence la plus indiscutable, puisque tout le monde sait que Sir Wilfrid Laurier lui-même, dans une lettre publiée par les journaux, a conseillé à ses partisans de ne pas faire opposition à la réélection de M. Coderre, pour des raisons claires et précises.

Et pour comble d'impudence, la gazette bleue dénonce et cherche à discréditer le parti libéral comme coupable :

"d'une reculade injustifiable !"

Et voilà comment ces gens-là se moquent de leurs lecteurs, à leur nez et à leur barbe !

LE SCANDALE FORGET

DE PLUS FORT EN PLUS FORT !

Et maintenant, occupons-nous du capital-action, du Merger : parlons un peu de ses dix millions d'actions ; ce qu'on appelle ici le "Common stock".

Si jamais un heureux hasard met sous vos yeux l'un des merveilleux prospectus d'émission, distribués à profusion de l'autre côté de l'Atlantique, par les soins vigilants de M. Rod. Forget, vous y lirez, en tête, en bons gros caractères gras, bien tirant l'oeil :

QUEBEC RAILWAY LIGHT HEAT AND POWER COMPANY, LIMITED,

Incorporée sous les lois de la Puissance du Canada.

Au capital émis de \$10,000,000 ou 50,000,000 francs.

Voilà de quoi faire loucher les bons gogos français et belges ! Une affaire AU CAPITAL de 50 millions de francs, superlipopette ! mais, c'est un petit affluent du Pactole !

Un capital de 50 millions de francs ! qui n'aurait pas confiance dans une pareille et si mirobolante affaire !

Et les bas de laine de France et de Belgique s'entrebaillèrent, déversant leurs pièces de cent sous et leurs louis d'or en échange des titres du Merger !

Eh bien, vrai ! Il est fameux le capital du Merger ! Pauvres dupes de France, de Belgique et du Canada ! !

Ces 10 millions de piastres d'actions que la loi autorise le Merger à proclamer comme son CAPITAL, la caisse du Merger n'en a pas reçu un sou vaillant !

Sur 10 millions, cinq ont servi à racheter les 25,000 actions (common stock) de l'ancien Quebec Railway, qui au cours de 1908 et de janvier 1909, représentaient une valeur de \$790,000 !

Ces cinq millions la sont allés dans les poches des actionnaires de l'ancien Quebec Railway. La caisse du Merger n'a pas vu la couleur de ces cinq millions-là !

Pas plus d'ailleurs, qu'elle n'a vu la couleur des cinq autres millions de ce fameux CAPITAL qui, eux, sont allés dans les poches des détenteurs d'obligations et dans celles des promoteurs de l'affaire !

Monsieur Rod. Forget serait-il prêt à jurer, — et à prouver : — "qu'il n'a pas empoché pour sa part tout près de deux millions de piastres de ces actions ?"

Et voilà en quoi consiste ce formidable et esbrouffant CAPITAL de 10 millions. En réalité, il n'a pas fourni pour cinq centias, pas cinq sous de capitaux à la caisse du Merger !

Si, pour fonctionner et subsister, le Merger n'avait pas d'autres ressources en caisse que son fameux capital-actions de 10 millions de piastres, il ne serait pas à même de graisser les roues de ses tramways !

N'est-il pas étrange, disons le mot : scandaleux, que, en notre pays, les pouvoirs publics, que le Secrétaire d'Etat à Ottawa, qui a délivré les lettres patentes en date du 19 novembre 1909, assurant l'existence légale de la "Quebec Railway Light Heat and Power Company Limited", qui l'a autorisée à se fonder au capital de 10 millions de piastres, puissent tolérer l'escamotage de ce prétendu capital et permettre qu'on s'en serve comme d'un miroir aux alouettes, pour surprendre la bonne foi des gens, et, en définitive, leur soutirer frauduleusement leur argent !

Car, remarquez-le bien, d'après la loi des compagnies au Canada, (chapitre 79 des Statuts révisés du Canada 1906), les directeurs du Merger possèdent le pouvoir d'émettre autant d'obligations qu'ils le veulent. Nous avons vu s'ils en ont usé ! Ils sont rendus à \$14,600,000 d'obligations, et sans l'astucieuse méfiance des français, qui ont refusé de mordre au dernier hameçon lancé par M. Rod. Forget, qui n'ont pas couvert l'emprunt de 5 millions de piastres d'obligations du "Quebec Eastern", s'il n'en avait dépendu que de M. Forget, — ils seraient rendus aujourd'hui à \$17,500,000 d'obligations !

Il saute aux yeux que la capacité d'emprunt, ou si on préfère la capacité d'émission du Merger, dépend justement du chiffre de son capital. Le public peut être disposé à prêter 10 ou 15 millions de piastres, à souscrire ce montant d'obligations, à une compagnie qui, avec l'autorité de la loi, affiche posséder un capital de 10 millions de piastres ; il se refuserait, vraisemblablement, et à bon escient, à prêter cette somme à une compagnie qui n'aurait qu'un capital de \$5,000,000, ou moins encore !

Ce capital affiché avec la sanction de la loi, est la garantie, le critérium de confiance du prêteur.

Or, ce capital de \$10,000,000, que la loi permet au Merger d'afficher, N'EXISTE PAS EN REALITE : il est fictif, en tant que valeur fiduciaire !

Les 100,000 actions de \$100, — les titres, — existent bien, mais le capital qu'elles représentent n'est pas entré dans la caisse du Merger ! Elles n'ont pas rapporté un centin de ressources pécuniaires disponibles pour les opérations et l'entretien du Merger.

Est-ce que le public n'a pas le droit de s'indigner d'une si évidente fibusterie ? n'a-t-il pas le droit d'exiger de l'Etat, qui autorise et couvre de la loi, l'incorporation de ces compagnies avec un capital donné, s'assure aussi de l'existence du capital affiché, et empêche qu'il soit si odieusement escamoté ?

Quel contrôle, quelle surveillance exerce l'Etat ? aucun évidemment. Cependant, il permet à ces compagnies d'emprunter sur la foi d'un prétendu capital ; n'est-ce pas être le complice complaisant de cet ignoble abus de confiance dont le public est la victime inconsciente et désarmée.

A l'heure actuelle, nous en avons l'expérience sous nos yeux, ce fameux capital, les directeurs de certaines compagnies en font des choux et des raves... et surtout des carottes !

Ce capital est détourné ; il sert à former non le capital de la compagnie, mais celui des lanceurs de l'affaire.

N'est-il pas temps que les représentants du peuple à Ottawa se lèvent pour dénoncer des pratiques si scandaleuses, qu'ils réclament une protection nécessaire pour le public si odieusement bafoué !

Mais si on tolère plus longtemps un pareil scandale, le nom même de CAPITAL ne tardera pas à être synonyme de vol !

Pendant ce temps-là, les entreprises sérieuses, les compagnies de qui les actions représentent réellement un capital versé dans le Trésor de la société, subissent la dépréciation injuste mais inévitable qui résulte d'opérations comme celles du Merger de M. Rod. Forget ! Les honnêtes gens, capitalistes comme les autres, devraient se joindre dans une action commune pour protester !

Mais le comble du comble, c'est que ce fameux capital-action du Merger, capital inexistant, en tant que ressource financière, a rapporté depuis deux ans des intérêts annuels de deux pour cent !

Ca paraît une blague, n'est-ce pas ? pourtant ce n'est que trop vrai. Il faut s'attendre à tout avec M. Rod. Forget : il est capable de tout, en fait de finances !

Nous en établirons la preuve, lundi prochain.

H. d'HELLEN COURT.

SUJET DE MEDITATION

Un de nos lecteurs, homme de loisir, évidemment, aussi bien qu'homme de goût, puisqu'il fait ses délices des sermons de Bourdaloue, le père jésuite si brillant prédicateur du siècle de Louis XIV, nous demande de proposer, comme sujet de méditation, particulièrement approprié, croit-il, à l'heure présente, ce passage de l'un des sermons du Père Bourdaloue :

"Il n'est rien de plus dangereux ni de plus à craindre, que l'indifférence, ou que la dévotion gouvernée par l'intérêt. Un dévot de ce caractère, un dévot intéressé, est capable de tout."

LE "BOSS" DU CABINET.

("Ottawa Free Press")

Laissez à lui-même, il y a bien de croire, que l'hon. Dr. Roche ferait un bon ministre de l'Intérieur. Le Dr. Roche est un gentilhomme modeste, ambivalent, consciencieux et laborieux. Il regarde sa position dans le cabinet comme une responsabilité publique sérieuse, et il se laisse rarement dominer par des préjugés politiques. Sa conduite au département du secrétaire d'Etat, d'après les apparences, est excellente.

Mais le Dr. Roche serait-il laissé à lui-même dans le nouveau poste où il a été promu ? Le travail du département de l'Intérieur appartient largement à l'Ouest : l'influence dominante de l'Ouest, dans le cabinet Borden, est Robert Rogers, le reu-

sentant actif de la machine politique absolutiste moderne qui a fleuri au Manitoba, sous le régime de Sir R. D. Roblin.

Il est plus facile de croire que l'ombre du politicien agressif, de sang-froid, de Winnipeg, demeurera aux aguets du département, nominalement contrôlé par un autre. Au département de l'Intérieur, M. Robert Rogers trouve que l'hon. Frank Oliver, avec ses vues farouches d'honnêteté politique, avait, par des ordres en conseil, considérablement restreint le champ dans lequel des talents comme ceux de M. Rogers, peuvent s'exercer. L'honorable Rogers découvre qu'il était à l'étroit, et limité. Sa réputation parmi les "boys" était menacée d'une éclipse, s'il demeurait là. Il n'était pas un cheval de louage administratif. L'honorable ministre désirait un autre "job" qui lui offrirait plus d'occasions. La chance s'offrait à lui, casions. M. Monk, fatigué par les ennuis de la situation, a donné sa démission comme ministre des Travaux publics.

M. Rogers a été "induit" à accepter ce portefeuille. Il s'est redressé de toute sa hauteur, s'est penché les épaules en arrière, et a senti que les "chances" qu'il avait autour du cou avaient été enlevées.

M. Rogers va maintenant montrer à ses amis et aux "boys" le jeu politique tel qu'il devrait être joué et comme il a été joué au Manitoba, par M. Roblin et autres.

M. Roblin et autres. M. Rogers est installé au département des Travaux publics, cela ne veut pas dire qu'il va abandonner celui de l'Intérieur. Pas du tout. Son influence a été étendue, voilà tout. Il a prouvé qu'il est non seulement le facteur dominant dans l'Ouest, mais encore qu'il est le facteur dominant du cabinet.

L'autre jour, quand le millionnaire Rodolphe Forget faisait toutes sortes de promesses extravagantes aux électeurs de Richelieu, leur offrant des chemins de fer, etc., n'est-ce pas lui qui l'autorisait, à l'hon. Frank Oliver, premier ministre, l'hon. Frank Oliver, MM. Pelletier ou Nantel ? Non, il assura que l'homme qui l'avait envoyé pour les corrompre, était M. Robert Rogers.

Qu'est-ce que M. Rogers a bien à faire avec la construction de chemins de fer dans la province de Québec ? Rien, excepté, qu'il est le "boss" du cabinet et qu'il peut obtenir tout ce qu'il veut. Mais ce qu'il a de plus choquant dans la situation politique actuelle, est la manière facile dont M. Robert Rogers a passé par-dessus la tête des premiers ministres. Dans George H. Parley, ministre sans portefeuille, dans le cabinet, M. R. L. Borden possédait un gentilhomme particulièrement bien qualifié pour la position vacante, un gentilhomme, en qui tout le monde a confiance, un homme d'affaires pratique et heureux. M. Parley est ignoré. M. Rogers reçoit la nomination. Pourquoi ? Parce qu'il la voulait. Et pourquoi la voulait-il ? Demandez à "personne".

Parmi les reliques précieuses ou glorieuses dont va s'enrichir le musée de l'armée, il convient de citer les trophées qui rappelleront la défense de la porte de Ben Guisoun, à Fex, et ensuite ceux qui évoqueront le souvenir de la captivité du consul Maigret et de ses compagnons à Marrakech.

D'abord, les fusils, les baïonnettes, les casques qui appartenaient aux va-

llailleurs qui, le 26 mai dernier, sous les ordres du lieutenant Chardonnet, défendirent si vaillamment l'une des portes de Fex, témoignage de la vaillance de ce combat, dont le général Lyauté a pu dire : "Cette bataille restera l'un des faits d'armes les plus éclatants de notre campagne du Maroc".

Voilà maintenant le paraol de cérémonie et le burnous de parade bleu que le sultan El Hiba abandonna dans sa demeure, lors de sa fuite : tout à côté, deux chapeaux, des fusils et un canon que la colonne Mangin, qui marchait au secours de Marrakech, prit à l'ennemi au combat de Sidi ben Othman.

Surint la question habituelle. — Que pensez-vous du roi ? — "Peuh !... fit l'homme. — Cependant, tous vos compatriotes en disent le plus grand bien ! — Ils exagèrent, répliqua le chasseur. Croyez-moi, c'est un homme fort ordinaire."

Le lendemain, nos deux Français — c'étaient deux personnages de marque — avaient une audience chez le roi Nicolas. On les introduisit, et quelle ne fut pas leur surprise en reconnaissant le chasseur de la veille, qui les reçut en riant :

— Je vous dois de reconnaître le sentiment non déguisé de mes sujets, dit-il à ses hôtes.

LES SURPRISES DU GRAMOPHONE

Cette authentique aventure s'est passée dernièrement, dans un temple d'une petite localité des environs de Londres.

Le préche y est donné par un gramophone qui, remonté au moment opportun, fait entendre la bonne parole aux fidèles assemblés.

Ceux-ci étaient réunis en grand nombre. Les mains jointes, les regards au ciel, ils attendaient la parole du prédicateur, l'un des meilleurs, que le gramophone devait leur révéler.

Un serviteur avait apporté l'appareil, l'avait placé en évidence sur une table spéciale et, le ressort remonté, tous les assistants prêtèrent une oreille attentive au discours.

Il y eut, tout d'abord, un déclenchement, le gazouillement du mouvement d'horlogerie puis, le disque tournant, le gramophone annonça :

"Le cocher de Josephine ! chansonnette comique"

Le serviteur s'était trompé de rouleau ? Or, cette annonce eut le don de faire évanouir le temple, en moins de deux minutes, par les fâcheux scandales.

PROVERBES

Femme nationale apporte de l'or dans sa maison.

La Saison des FOURRURES est ARRIVEE

ET bien que le dicton général est : que les peaux vertes ont augmenté en valeur, la maison

MYRAND & POULIOT ne les vend pas moins à un prix raisonnable.

Pour \$59.00 vous pouvez vous procurer un joli manteau en fourrure long de 52 pouces.

MANTEAUX EN SEAL ELECTRIQUE
Longueur 50 pouces, \$49.00.
Longueur 40 pouces, \$39.00.

Manteaux en retailles de Mouton de Perse, 24 pouces de long, de \$49 à \$55.

Jolis manteaux Astracan, rat musqué naturel et de Russie, un très bon assortiment à des prix pour convenir à toutes les bourses.

Etoiles, cravates, manchons, pour deux morceaux depuis \$4.00 à \$150.00.

Pardessus en drap, doublure en rat musqué, collet en loutre \$55.00, \$60.00 et \$65.00.

Polos en laine, couleurs assorties, à très bon marché.



50 manteaux, échantillons de la manufacture, de la plus haute nouveauté, en étoffe pesante, pour dames seront mis en vente à la moitié du prix ordinaire, ainsi que 90 échantillons de manteaux et robes pour fillettes.

30 douzaines de vestes en laine, bien-marine pour dames, cette semaine. \$46.
35 douzaines corsets longs, directoire, valeur de \$1.00, pour 74c. \$49c.
17 douzaines blouses (matinées) en point noir, doublées en soie, valent \$3.00 pour \$1.75
22 douzaines blouses (matinées) en point bleu, doublées en soie, prix régulier \$4.00 \$2.39
12 douzaines jupons en laine grise tricotée, \$1.50 pour \$1.19

CONFECION POUR HOMMES
Pardessus d'hiver, pour hommes, jeunes gens et garçons ; le plus grand assortiment de la ville ; les prix varient de \$3.25 à \$25.00.
Nouvellement reçues : Grand ch'tx de vestes de fantaisie, pour hommes.
Pantalons pesants, pour l'hiver, pour hommes, \$1.50 à \$2.50.
Complets de couleurs, pour hommes, \$6.00 à \$25.00.

CHAUSSURES
Bottines noires, pour dames, \$1.54.
Bottines en cuir verni (Patent), lacées, pour dames, \$3.50 pour \$2.75.
Bottines en veau, noir et jaune, semelles en caoutchouc, pour hommes, \$6.00 pour \$4.98.
Bottines en veau noir, pour hommes, \$4.00 pour \$2.98.
Bottines noires et couleur chocolat, grands 3 à 7, pour enfants, 49c. et 59c.

PROVISIONS
Beurre de provision, 24c., 25c. et 33c. Pommes de provision, \$3.50 et \$4.00 le quart.
Sirop de Barbades, 60c. pour 45c. le gallon. Café "Napoleon", qualité extra, 40c. pour 35c.
Farine préparée pour crêpes de sarrasin.

DEMANDEZ TOUJOURS LES BONS DE S. P. C.



215 RUE ST-JOSEPH ET 70 RUE DE LA GOURONNE

Rire d'enfant est un reflet du ciel.
Sans économie, nulle richesse n'est assez grande.

C'est folie que de vivre pauvre pour mourir riche.

Il est plus aisé de prévoir que de remédier.



Mais, M. Parvenu, lui, pose pendant quatre heures dans l'antichambre d'un quelconque ministre pour y mendier un misérable bout de ruban !



GRANDE EXCURSION A MONTREAL

ORGANISEE PAR LE CLUB HALDI-MAN

SAMEDI, le 23 Novembre

PAR LE C. P. R.

Un train spécial partira de la gare du Palais, Québec, à 1.45 h. p. m.
Les billets seront en vente dès le commencement de la semaine dans les principaux dépôts de journaux.

PRIX DES BILLETS : Adultes, \$3.50 ; Enfants, \$1.50.

15 nov-4 te

J. P. E. CAGNON

SUCCESEUR DE V. E. PARADIS

Comptable Auditeur Liquidateur de Faillites

à l'administration de Successions
compétence et diligences appo-
sées dans le règlement de
comptes entre défunts et
héritiers.

44, rue Dalhousie
à l'issue de la rue de Richelieu

TELEPHONE 937

Lorsque vous Serez Prêts à Acheter des Carpètes

Rappelez-vous que nous avons toujours en Magasin les Grands Carpètes qui suivent :

NOUS avons un assortiment constant de carpes pour chambres dans les grandes salles.

Lorsque vous aurez à faire l'achat d'une carpe, la liste suivante couvrant les divers grandeurs que nous avons vous sera utile. Copiez-la et vous serez prêt :

Grandeurs des carpes : 4.6 x 6.6, 4.6 x 7.0, 5.6 x 9.0, 6.9 x 9.9, 9.8 x 11.6, 9.0 x 9.0, 9.0 x 12.0, 11.3 x 13.6, 12.0 x 12.0, 13.6 x 13.6, 12.0 x 15.0, 13.1 x 16.4.



FORMES DE CHAPEAUX 69c

FORMES de chapeaux pour dames, en velours et feutre, ainsi qu'un certain nombre d'autres pour fillettes et enfants. Grandes moyennes et petites formes en feutre mou, fini satin, noires ou dans les coloris brun, bleu-marine, gris, champagne, améthyste, vert ou rose au choix dans les goûts les plus nouveaux pour la saison. Ces formes de chapeaux sont actuellement en vente au prix extra spécial de 69c.

Plumes Marabout dans tous les coloris pour garnitures. Spécial. 49c.

PARDESSUS POUR GARÇONNETS

Spécial : \$3.75

Par-dessus d'automne, de bonne qualité, pour garçonnet, par-dessus simples, grandeurs 26 à 28, faits en splendide étoffe fantaisie pour par-dessus, nuance beige foncé. Prix régulier, \$4.50 à \$5.50. Prix de vente, \$3.75.

PARDESSUS POUR GARÇONNETS

Valeur de \$4.00 pour \$3.00

Par-dessus d'automne, pour garçonnet, en Whipcord beige de bonne qualité, genre simple, devant avec passe pour boutonnières, grandeurs 22 à 25, valeur très spéciale. Prix régulier \$4.00. Prix de vente, seulement \$3.00.

COMPLETS POUR HOMMES

Spécial : \$6.35

Complets en étoffe, pesant moyen, complets de service, grandeurs 33 à 38 seulement, veston simple, bonne nuance de gris. Prix régulier, \$8.00 et \$8.50. En vente lundi pour \$6.35.

COMPLETS POUR HOMMES

Spécial : \$8.00

Complets prêts à porter, en étoffe de bonne qualité, pour hommes, pesant moyen : dans toutes les grandeurs depuis 36 à 44, patrons élégants. Prix régulier, \$10.00 et \$11.50. En vente tant qu'il y en aura pour \$8.00.

PANTALONS POUR HOMMES

Spécial : \$1.35

Pantalons pour hommes, en tricots fins, pesant moyen, grandeurs 35 à 42, autour de la taille, qualité limitée mise en vente, valeur extra spéciale. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$1.35.

PARDESSUS POUR HOMMES

Spécial : \$6.50

Petits par-dessus pour hommes, dans les grandeurs 30 et 35 seulement, en matériaux imperméables gris et beige, devant fait avec passe pour boutonnières, par-dessus de toilette et de service, valeur remarquable. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$6.50.

CASQUETTES EN ETOFFE

Spécial : 59c

Occasion très spéciale en casquettes d'étoffe fantaisie, pour hommes, dans la populaire forme Goff, casquettes pesantes avec bande en fourrure en dedans. Valeur splendide aux prix réguliers de 75c et 90c. En vente lundi pour \$59c.

MANTEAUX POUR FILLETES

Spécial \$3.50

Manteaux pour fillettes en cheviot bleu-marine, genre malajuté, effet de garnitures d'un seul côté, faits avec revers en soie et garnis de boutons, modèle très attrayant. Prix régulier, \$11.50. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$3.50.

MANTEAUX POUR DAMES

Spécial \$12.00

Manteaux longs en drap Castor noir, pour dames, faits avec le col marin fashionable et doublés dans par la moitié avec un tissu très chaud, valeur très spéciale. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$12.00.

MANTEAUX POUR DAMES

Spécial \$5.98

Manteaux pour dames en étoffe grise et brune, mélangées, malajuté, doublées dans par la moitié, longs revers, poches fantaisie, modèle très attrayant, quantité limitée. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$5.98.

JUPLS POUR DAMES

Spécial : \$2.49

Jupes trotteuses, pour dames, en drap Vicuna noir, de bonne qualité, faits avec six lés, garnies sur les côtés, de galon militaire en soie et de boutons. Valeur rare. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$2.49.

PARDESSUS POUR ENFANTS

Spécial \$2.39

Par-dessus longs pour enfants en cheviot pourpre, par-dessus croisés avec boutons fantaisie, bien finis, genre élégant. Prix régulier \$3.50 et \$3.25. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$2.39.

PARDESSUS POUR ENFANTS

Spécial \$2.98

Par-dessus pour enfants en cheviot pesant, 36, 38 et 42 pouces de long, boutons fantaisie, bien faits et de service. Prix régulier \$3.50 x \$4.50. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$2.98.

PARDESSUS POUR ENFANTS

Spécial \$3.98

Par-dessus pour enfants en drap bleu-marine et cardinal, 32 à 36 pouces de long, entièrement doublés. En vente lundi et tant qu'il y en aura pour \$3.98.

SACOCES

Spécial : 79c

Sacoches pour dames, en cuir noir, monture oxydée, avec portemonnaie en dedans. Prix de Festival. 79c.

SACOCES

Spécial : 21c

Sacoches pour enfants, en imitation de cuir noir, quantité limitée pour la vente de lundi. Prix de Festival. 21c.

SACS EN MAILLES

Spécial : 59c

Sacs en mailles pour dames, avec chaîne courte ou longue, bon fini argent, quantité limitée. Prix de Festival. 59c.

SACS EN MAILLES

Spécial : \$1.39

Sacs pour dames, en mailles, de bon argent d'Allemagne, d'excellent qualité, doublés en chevreau valeur rare. Prix de Festival \$1.39.

PORTE-CARTES

Spécial : \$1.29

Porte-cartes pour dames, en argent d'Allemagne, fini argent ou doré, doublés en chevreau, un certain nombre en filigrane. Prix \$1.29.

CANIFS

10c seulement

180 seulement—Canifs avec manche en nacre, deux lames, valeur très spéciale. Prix de Festival, chaque. 14c.

CARTES-POSTALES

Spécial : 1c

Grande quantité de cartes-postales Souvenir, près de 2000 dans le lot, dessins fantaisie. Prix de Festival, chaque. 1c.

ORNEMENTS POUR LES CHEVEUX

Spécial : 59c

Quantité limitée d'ornements de têtes pour dames, ornements dorés, garnis de brillants et d'imitation de perles, votre choix pour. 59c.

ORNEMENTS POUR LES CHEVEUX

Spécial : 39c

Quantité limitée d'ornements de têtes pour dames, ornements dorés, garnis d'imitation de perles. Votre choix pour. 39c.

ORNEMENTS POUR LES CHEVEUX

Spécial : 24c

Ornements de têtes pour dames, en imitation d'écaillé et d'ambre, quantité limitée. En vente lundi, à votre choix, pour. 24c.

PEIGNES POUR LA NUQUE

Spécial : 19c

Quantité limitée de peignes de nuque, pour dames, ornements d'écaillé, garnis de brillants. A votre choix, pour. 19c.

PEIGNES POUR LA NUQUE

Spécial : 29c

Quantité limitée de peignes de nuque pour dames, peignes semilicé, ornements de brillants. A votre choix, pour. 29c.

PEIGNES DE COTE

Spécial : 39c

Quantité limitée de peignes de côtes, pour dames, peignes noirs, en imitation d'écaillé, garnis de brillants. Spécial. 39c.

PEIGNES DE COTE

Spécial : 19c

Quantité limitée de peignes de côtes, pour dames, peignes semilicé, ornements de brillants. A votre choix, pour. 19c.

DISCOURS DE M. ERNEST GRAVEL

Ce jol discours a été prononcé jeudi soir dernier, par M. Ernest Gravel, qui a aussi bien voulu, à la fin du banquet, chanter un morceau fort applaudi.

Monsieur le président, monsieur le Recteur de l'Université Laval, honorables ministres, messieurs,

La tâche qui m'est dévolue ce soir, m'honore d'autant plus qu'elle revêt un caractère spécial, né de l'honorabilité des hôtes distingués qui parent nos agapes de cadres éminents.

Aussi, est-ce du plus profond du cœur que je souhaite, au nom de tous les E. E. G. F., la plus cordiale bienvenue à tous nos hôtes à ce banquet, pour leur gracieuse amabilité d'avoir daigné accepter de faire luire d'un



M. Ernest GRAVEL, étudiant en génie forestier

sciat plus grand nos joyeux agapes en nous faisant goûter tous les charmes de leur présence.

Soyez le bienvenu parmi nous, honorable Premier ministre, vous qui depuis tant d'années agissez vos forces, vos talents et votre vie même pour le progrès de notre chère province de Québec. Tous ces jeunes regards qui sont tournés vers vous pour admirer les œuvres dont vous avez doté notre pays, ces regards, dis-je, cherchent à s'imprégner de vos grandes conceptions et à trouver l'inspiration pour parvenir jusqu'à votre âme loyale et patriotique, afin d'y trouver la personnification d'un patriote, d'un homme d'état accompli.

Lors de notre premier banquet, vous nous fûtes l'honneur de venir assister au baptême de l'École forestière. L'an passé, vous lui avez conféré la confirmation, en lui donnant la belle langue de terre de l'Un-

ivers, et cette année, vous avez complété le cycle par le mariage. Malheureusement, tous les monuments que vous avez élevés à la gloire de notre patrie, de notre nation, de notre religion, de notre histoire, ces monuments dis-je, ne peuvent chanter que par la bouche d'autres patriotes, les louanges et les mérites de l'homme éminent qui en a été le premier initiateur. Mais, l'École Forestière, ce monument que vous avez légué à la province, et qui doit perpétuer à travers les âges l'immortalité de votre nom, ce monument, honorable premier, est fier de pouvoir vous exprimer par l'intermédiaire d'un de ses membres, toute l'expression de sa plus grande reconnaissance et du fond du cœur vous offre le plus généreux merci.

De tous les temps, messieurs, les familles bien constituées ont reconnu dans leur chef le représentant de Dieu. Universitaires, notre chef à nous est notre dévoué Recteur. Je n'ai pas besoin de vous souhaiter la bienvenue parmi nous, monsieur le Recteur, car vous êtes ici dans votre famille, parmi les enfants qui savent apprécier tout le rôle que vous déployez pour l'avancement de l'éducation de la jeunesse canadienne-française. Comme nous aimons notre chère Université, nous aimons aussi notre Recteur, et ce ne sont point là des paroles pueriles, mais ces paroles sont l'expression de sentiments graves en lettres d'or dans le cœur de tout véritable universitaire. Continuez-nous vos sages conseils qui devront nous conduire au port où nous trouverons la récompense qui nous attend.

Bienvenue à vous aussi, honorable ministre des terres et forêts, qui avez participé dans une si large mesure à l'érection et à la fondation de notre école. Nous priver de votre présence eût été pour nous une grande déception, car vous n'ignorez pas quelle respectueuse estime ont pour vous tous les étudiants en génie forestier, dont, avouez-le, honorable ministre, vous êtes un peu le père. La province de Québec vous doit une large somme de reconnaissance pour l'organisation nouvelle de notre service forestier. Le fonctionnement si régulier de cette organisation apporte chaque année au Trésor public, un accroissement qui fait honneur à votre département. Déjà, lorsque nous parcourons nos belles forêts, il nous est facile de constater que le gaspillage et les coupes inconsidérées ont fait place à l'exploitation réfléchie et basée sur des données et des théories appelées à sauvegarder notre principale richesse nationale. Aussi, combien les élèves de l'École Forestière sont heureux de voir leur premier chef assister à leur dîner annuel. Espérons que leur énergie et leur travail sauront leur attirer vos bonnes grâces et qu'en bon père, tout en leur impliquant une discipline, vous leur continuerez votre attention et votre sollicitude.

Honorable ministre de l'Agriculture, votre présence parmi nous nous flatte beaucoup et nous sommes d'autant plus heureux de vous souhaiter la bienvenue que votre département est plus rapproché de celui des terres et forêts. Nous savons tous les mérites de la classe agricole et avec le tact et l'énergie dont vous avez toujours fait preuve, nous sommes assurés que votre département est appelé à faire encore de rapides progrès et que

l'agriculture va continuer son essor vers le succès pour le plus grand bien de la province.

Vos élèves sont aussi heureux de vous voir prendre part à leur festin, messieurs les professeurs. Chaque jour vous nous inculquez la science que vous avez acquise vous-même par votre travail. Participez à nos réjouissances comme vous participez à nos labeurs quotidiens. Le professeur est l'étoile qui guide l'élève vers la conquête de la science. Tous les jours sommes heureux de constater que vous êtes à la hauteur de votre tâche et nous sommes fiers de vous voir à notre tête pour faire de nous des hommes de demain, des citoyens dignes de ce nom, capables de réaliser les grandes espérances que notre cher pays fonde sur nous.

Blavie à vous aussi, aimables convives, qui avez daigné venir participer à cette fête fraternelle et vous détacher de la jeunesse forestière. Vous avez été témoins de ses œuvres, soyez aussi témoins de ses joies légitimes. C'est un indice que l'intérêt que vous nous portez est profond et nous nous offrons en retour, la plus grande reconnaissance.

Vous me pardonnerez bien, messieurs, si je suis un peu prolixe, c'est que cette année, notre banquet brille d'un éclat nouveau, d'une auréole inaccoutumée qui lui donne un cachet spécial de splendeur. Je me souviens qu'au premier banquet de notre faculté, un orateur d'alors comparait l'École forestière à un arbre, et nous étudiants (ne vous en déplaise, et ce sont là ses propres paroles) aux bourgeons. Eh bien ! messieurs, cette année, ces bourgeons sont fleuris et nos joyeux agapes sont orgueilleuses et fières de se voir parées de ces fleurs dans la personne des nouveaux ingénieurs forestiers. L'École forestière a donc porté des fruits en couronnant les efforts et les labeurs des nouveaux élus par la palme du diplôme d'ingénieur. Recus d'hier, de la province entière vous connaissez, car, votre mission est grande, noble, et parce que vous avez su répondre aux grandes espérances que l'on avait fondées sur vous. Aussi, quelle joie nous ressentons de vous voir parmi nous. Continuez votre tâche en marchant toujours dans la sentier de l'honneur et du devoir et montrez-vous dignes de ceux qui vous ont formés. Nous vous suivons de près, alors, vous de continuer l'exemple du courage et du travail.

J'ai dit courage ! ne laissez pas payer un tribut d'hommage aux deux intrépides confrères qui ont fait preuve de tant d'énergie et de courage vous savez dans quelles circonstances. Loin des leurs, loin de toute communication, lorsque l'écouli d'une rivière vient leur enlever trois de leur braves compagnons, ils résistent encore au découragement, et reprenant leur marche dans un territoire si difficile, ils continuent jusqu'au bout la mission qui leur a été confiée. Honneur à vous qui avez été trop longtemps dans ces contrées lointaines, réjouissez-vous maintenant et réchauffez-vous à la chaleur de l'affection fraternelle que tous nous vous offrons.

Certes, messieurs, nous aimons à voir parmi nous les représentants des facultés sœurs, car l'union et la concorde entre toutes les facultés constituent une source de forces morale et physique, et ainsi que je le disais récemment au banquet des étudiants en

médecine : pour que les biens qui nous unissent se resserrent encore davantage, il faut que tout s'harmonise, que l'union de toutes les facultés se fasse sans distinction d'âge ni de rang, car, dans toute famille bien constituée, il ne doit pas y avoir de hiérarchie. Sans doute, il est beau et noble de prêcher l'union entre les facultés, mais encore faut-il que l'on mette, au moins, les plus élémentaires de ces théories en pratique ! Le faisons-nous toujours ? Vous confrères les forestiers sont heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous donner une poignée de main toute fraternelle. Messieurs, il me reste encore un devoir bien doux à remplir, c'est celui de souhaiter la bienvenue aux représentants de la presse. Pour avoir été quelque temps un de leur confrère, je connais les labeurs et les veilles qu'impose le journalisme. Éclairer les citoyens et prêcher les saines théories, voilà la noble tâche que le journaliste doit accomplir. Le travail assidu et incessant de sa profession, le place sur un haut piedestal, et c'est bien là son poste pour pouvoir mieux éclairer ceux qui se guident sur lui pour connaître la vérité. Au nom de tous je leur souhaite la bienvenue parmi nous, et je termine en vous mandant de lever vos verres à la santé de nos hôtes.

SAMEDI, 16 NOVEMBRE

Nouveau Syndicat formé au marché Jacques-Cartier, coin des rues de la Couronne et St-François.

A bas prix, venant d'être reçus, 55 porchelets, 30 moutons et quantité de bœuf.

Le lard sera vendu aux prix suivants : de 12 à 14c la livre ; mouton, de 6 à 14c ; bœuf, de 7 à 12c ; steak et roastbeef de choix, à 15c ; beurre et œufs, à des prix défiant toute concurrence. Jambon picnic, 15c la livre ; saucisse spéciale, de premier choix, 2 lb pour 25c.

Que l'on vienne nous faire visite et vous serez convaincus des bas prix. Syndicat du Marché Jacques-Cartier.

Georges Lefavre R. Ernest Lefavre

Lefavre & Lefavre

COMPTABLES

AUDITEURS

Liquidateurs de Faillites

Compétence et diligence

apportées dans le

Règlement de Comptes

ENTRE—

Débiteurs et Créanciers

Bureau : 98 Rue St-Pierre

QUEBEC

Téléphone 1180

LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

LES ENGRAIS CHIMIQUES 'INTERNATIONAL'

Capital : "Jupiter", "Phoenix", "Union", "Monarch", "Nestor", "Celtic"

appropriés aux différentes cultures et terrains. Préparés par un ingénieur Agricole, approuvés et autorisés par le Gouvernement d'Ottawa. Avec nos guides jamais d'insuccès.

—AUSSE—

Le "Phosphat Thomas Glob"

Seuls autorisés à vendre cette marque 14 p. c. soluble.

GEO. TANGUAY

48 St-Paul, - Québec

LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

EN STOCK POUR LIVRAISON IMMEDIATE

200,000 pieds, PIN de la Colombie Ang.
75,000 " " "LONG LEAF PINE"
160,000 " " PIN ROUGE
300,000 " " EPINETTE CARREE
35,000 " " MERISIER
80,000 " " CHENE blanc "

En Pieces Equarries de Toutes Dimensions.

AUSSE

PIN BLANC, EPINETTE, BOIS BLANC, TULIPPIER, Etc., de toutes quantités, MENUISERIE de toutes sortes.

J. H. GIGNAC Ltée.

Bureaux : 142, rue de l'Eglise, St-Roch.

PHONES 2263 et 2796. — QUEBEC.

PENSEZ-Y-BIEN!

La plus grande erreur qu'un homme puisse commettre c'est de continuer à payer un loyer. Nous offrons en vente des maisons dans les plus beaux quartiers résidentiels de Québec. Les immeubles augmentent continuellement en valeur. Profitez de l'occasion en anticipant la hausse inévitable.

Venez nous voir : nous vous donnerons les détails.

ALLEN & LAUGHLIN

AGENTS D'IMMEUBLES

44, Côte de la Montagne, - Québec.

COMMERCE ET FINANCE

SITUATION AUX ETATS-UNIS

L'élection présidentielle ayant eu lieu, un important élément d'incertitude est aussi disparu. Les grandes questions qui vont être abordées les premières, sont le tarif et les "tarifs". Le tarif prendra sans doute les devants.

Tout indique une période d'activité exceptionnelle dans les affaires, période d'activité qui devra nécessairement se faire sentir par une hausse dans le marché des valeurs. Les conditions du marché monétaire s'améliorent et l'industrie du fer et de l'acier continue à battre le record.

SITUATION AU CANADA

A TORONTO

Le commerce en gros à Toronto, a été actif. La température a été défavorable et les commandes de marchandises pour assouplir les stocks sont nombreuses. Les voyageurs de commerce sont en courtoisie, on leur donne à droite et à gauche d'excellentes commandes pour le commerce du printemps. Les prix des principales lignes d'épave sont fermes tant dans les cotonnades que dans les lainages. La matière brute est en hausse. Les ventes sont passables. L'argent est très ferme, les banquiers se montrent cependant très réservés à accommoder toutes les demandes raisonnables du commerce et de l'industrie. Le commerce de fermeté et de métaux est passablement actif, et les prix sont fermes, à l'exception de la construction est restreinte par suite de la difficulté du marché monétaire. Les épiciers sont en demande passable à des prix sans changement. Le prix des peaux vertes a augmenté d'un centin par livre, et la provision est moins que la demande.

Le blé de Manitoba est en baisse le prix a baissé de trois cents durant la semaine. La farine est en baisse. Le blé d'Ontario est stationnaire par suite d'offres limitées le prix cotant le blé d'Ontario est plus élevé que celui du blé Manitobain. Le beurre et les œufs sont en hausse sur offre limitée.

A MONTREAL

Le commerce en gros continue à être actif dans la plupart des lignes. Il y a une activité toute particulière dans le commerce de nouveautés, tant dans les commandes pour assortiment que dans celles du printemps, et les prix sont fermes; on rapporte que les lainages sont en hausse. Les marchandises de ferronnerie font de bonnes affaires. Les commandes exceptionnelles de bâillères en voie de construction tiennent les matériaux de construction et la peinture en pleine activité à des prix stationnaires. Les fabricants de chaussures sont très affairés; ils ont de fortes et nombreuses commandes de chaussures pour le printemps à exécuter. Les remises se sont améliorées, les recouvrements à Montréal sont passables. L'argent continue à être serré aux abords, les taux sont fermes à 6 p. c. Le prix de certaines lignes de cuir augmenté de plusieurs cents par livre. Le marché du beurre est ferme, de même que celui des œufs, mais le fromage est plus facile. Les exportations de beurre dans le port de Montréal ont été presque nulles et celles du fromage ont diminué, cette année. Les prix du bétail sont plus fermes sous bonne demande. Les métaux sont fermes. Les fabricants d'acier et de fer refusent de petites commandes. Les entreprises d'acier pour les mois d'hiver sont immenses.

Le commerce de nouveautés en détail est très satisfaisant. Le prix du sucre et de la farine a baissé, mais les autres denrées alimentaires sont de stationnaires à plus fermes. Les conserves en boîtes maintiennent leurs prix et leur activité. La propriété foncière se vend bien. Il n'y a presque plus de maisons à louer.

Un Excellent Remède Général de Famille



M. JOHN AGOR

Duffy's Pure Malt Whiskey

Une distillation absolument pure de grain net de choix, absolument mûre, et préparée de façon à garantir, autant que possible, tous les éléments nutritifs. Et est fabriqué en vue de fournir à la profession et au public en général un tonique et stimulant recommandable, et sans contredit c'est le plus pur et le meilleur. C'est un spécifique reconnu depuis des siècles pour le sang et reconstruit le corps des muscles, et pour la prévention et le soulagement des rhumes, des toux et des affections bronchiques. Il n'a pas d'égal. Ordonné à l'hôpital, les yeux se sont levés, et les jeunes sont fort et vigoureux.

Assurez-vous d'avoir le Duffy

Quand vous demandez à votre pharmacien, fournissez-lui la formule "Duffy's Pure Malt Whiskey", assurez-vous que l'on vous donne le véritable. C'est un "malt whiskey" absolument pur et médicamenteux et est vendu en BOUTEILLES EN VERTS SEULEMENT. — Jamais vendu à la mesure. — Cherchez sur l'étiquette la marque de commerce, le "Vieux Châtaignier" et assurez-vous que le cachet sur le bouchon ne soit pas rompu. Prix \$1.25 la grosse bouteille. Réviser à votre Département Médical pour l'avis de l'expert et un livre illustré envoyé gratis.

La Cie DUFFY MALT WHISKY Company

ROCHESTER, N. Y.

JOSEPH & CIE, A. J. TURCOTTE & FILS, Agents distributeurs.

A QUEBEC

La situation générale du commerce offre peu de changements. La fin de la saison de navigation donne un regain d'activité aux affaires. Aussi, dans toutes les lignes, l'animation est-elle bonne et devrait se continuer telle pour quelque temps encore. Cependant, maintenant que nous avons eu la première bordée de neige, le commerce deviendra un peu moins animé à mesure que la saison s'avancera. Au rapport des négociants en gros, les commandes ont été très satisfaisantes. Les voyageurs, de leur côté, se disent très encouragés. La plupart des maisons de marchandises sèches nous informent que les rentrées de fonds sont bonnes. L'argent est en assez grande abondance et satisfait pour les affaires ordinaires du commerce.

L'animation est forte chez les manufacturiers de chaussures et l'ouvrage ne manque pas. Plusieurs établissements travaillent déjà aux commandes du printemps. La situation sur le marché des peaux vertes est assez bonne et celles-ci se vendent encore aux mêmes prix que dans le passé. En ce qui concerne les lainages, on peut dire que l'activité est passable. Les manufacturiers ont encore des stocks assez considérables. Il règne encore beaucoup d'animation dans le commerce des fruits et légumes. La saison, pour les fortes commandes, aura dans quelques jours et, par le fait même, les affaires deviendront d'un très faible volume. Le principal changement important que nous ayons à signaler à l'égard de la construction est restreinte par suite de la difficulté du marché monétaire. Les épiciers sont en demande passable à des prix sans changement. Le prix des peaux vertes a augmenté d'un centin par livre, et la provision est moins que la demande.

Le blé de Manitoba est en baisse le prix a baissé de trois cents durant la semaine. La farine est en baisse. Le blé d'Ontario est stationnaire par suite d'offres limitées le prix cotant le blé d'Ontario est plus élevé que celui du blé Manitobain. Le beurre et les œufs sont en hausse sur offre limitée.

Le commerce en gros continue à être actif dans la plupart des lignes. Il y a une activité toute particulière dans le commerce de nouveautés, tant dans les commandes pour assortiment que dans celles du printemps, et les prix sont fermes; on rapporte que les lainages sont en hausse. Les marchandises de ferronnerie font de bonnes affaires. Les commandes exceptionnelles de bâillères en voie de construction tiennent les matériaux de construction et la peinture en pleine activité à des prix stationnaires. Les fabricants de chaussures sont très affairés; ils ont de fortes et nombreuses commandes de chaussures pour le printemps à exécuter. Les remises se sont améliorées, les recouvrements à Montréal sont passables. L'argent continue à être serré aux abords, les taux sont fermes à 6 p. c. Le prix de certaines lignes de cuir augmenté de plusieurs cents par livre. Le marché du beurre est ferme, de même que celui des œufs, mais le fromage est plus facile. Les exportations de beurre dans le port de Montréal ont été presque nulles et celles du fromage ont diminué, cette année. Les prix du bétail sont plus fermes sous bonne demande. Les métaux sont fermes. Les fabricants d'acier et de fer refusent de petites commandes. Les entreprises d'acier pour les mois d'hiver sont immenses.

Le commerce de nouveautés en détail est très satisfaisant. Le prix du sucre et de la farine a baissé, mais les autres denrées alimentaires sont de stationnaires à plus fermes. Les conserves en boîtes maintiennent leurs prix et leur activité. La propriété foncière se vend bien. Il n'y a presque plus de maisons à louer.

POUR LA MORALE PUBLIQUE

Le mouvement contre les maisons mal famées est généralement secondé. Notre société contre l'abus des liqueurs y apporte son aide précieuse.

La Ligue Antialcoolique dans sa séance du 11 courant, tenu sous la présidence de Son Honneur le juge en chef Lemieux a adopté la résolution suivante relative à la suppression des maisons de tolérance :

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

Cette Ligue a été formée que des démarches énergiques étaient faites auprès de Son Honneur le juge en chef Lemieux, par les membres du clergé et les contribuables pour la suppression totale des maisons de tolérance et de prostitution qui ont été trop longtemps tolérées à Québec.

L'honorable juge s'oppose ensuite à la réglementation de la prostitution qu'il appelle "une reconnaissance officielle d'un crime honteux, un pacte avec le vice". Il prétend que la santé publique ne bénéficierait pas de cette réglementation qui ne pourrait atteindre la prostitution privée ou clandestine qu'il considère beaucoup plus considérable que la prostitution publique. Il donne à l'appui de cette assertion le fait que le nombre de prostituées inscrites à Paris est de trois à quatre mille pendant que le nombre des filles non inscrites est de trente mille et même d'après calcul, de cent mille.

Il s'oppose aussi énergiquement à la simple tolérance qu'il appelle un "non-sens tout pur". On n'a pas le droit, dit-il, de permettre l'existence d'une nuisance publique s'étendant sans voile et sans pudeur et défendue par les lois. Cette utopie de la tolérance officielle repose sur la prétendue crainte que la prostitution clandestine, au cas de la fermeture des maisons publiques, ne se développe et devienne plus nuisible que la prostitution publique. L'expérience est contraire à ce point de vue. Les pays où les mesures répressives ont été les plus rigoureuses, où la prostitution a été combattue à outrance et poursuivie jusqu'à ses dernières retranchements, sont ceux où les mœurs sont devenues les plus pures, exemples : la Suède et la Norvège.

L'honorable juge établit ensuite que la prostitution est un délit criminel et que les autorités municipales ont tous les pouvoirs requis pour la combattre et la supprimer, et que c'est leur devoir de le faire. "La prostitution, dit-il, est donc par elle-même, un délit criminel. Le fait de l'exercer est criminel "en soi". Celui qui s'adonne à ce trafic est un criminel, un habitué ou même le fréquentateur sans s'expliquer aux condamnations édictées et sans en courir par le fait même le danger d'être rangé dans la catégorie des personnes dangereuses désignées à l'article 267.

Toutes les dispositions de la loi criminelle sont la base des poursuites, arrestations et condamnations qu'on a subies les maitresses de maisons, leurs filles et leurs clients devant la Cour du Recorder et devant les juges de paix. Ces dispositions, si elles ne sont pas appliquées, sont généralement si claires, que la besogne des magistrats est facile, et qu'on rend à la prostitution publique la vie extrêmement dure, lorsque la police est active et vigilante.

En France, en Allemagne et généralement dans les pays réglementés, la prostitution, la prostitution, le droit naturel et de droit commun, sont reconnus être un mal, il n'y a pas de délit qualifié dans le fait même de la prostitution, et c'est ce qui a permis aux partisans de l'inscription et de la tolérance gouvernementale, de fonder et de maintenir leur système.

"L'Angleterre, dit-il, en répudiant ce système, ont édicté des lois qui ont à peu près les mêmes dispositions que celles de notre Code. La prostitution est délictueuse, elle est recherchée, arrêtée et punie.

"Il est donc absolument certain qu'au Canada, comme dans les pays réglementés, la théorie de la réglementation officielle et celle de la tolérance administrative, discutables et même admises dans d'autres contrées par les gouvernements qui les régissent, sont positivement repudiées par la législation, sont pour ainsi dire à l'index de la loi, et ne peuvent être appliquées que par les adversaires de la loi même dans leurs efforts pour la faire amender.

"Tant que cette loi restera ce qu'elle est, les autorités provinciales, civiles et municipales n'ont qu'à s'y soumettre et à l'appliquer dans toutes ses dispositions."

SAUTAIT en BAS DU LIT
Système Nerveux Malade!

Les maladies du système nerveux sont très répandues. Les autres organes peuvent être en parfaite condition, quoique le système nerveux soit affecté.

Beaucoup de femmes sont épuisées par les soins et les travaux incessants du ménage, et tôt ou tard le cœur est affaibli et les nerfs déséquilibrés. Dans le premier symptôme d'affaiblissement du cœur ou des nerfs, du manque d'énergie et de lassitude générale, n'attendez pas que votre état soit insupportable.

Trouvez un remède qui calmera immédiatement les nerfs, fortifiera le cœur et rétablira le système.

Assurez-vous une guérison certaine en vous servant des Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs. Mme E. Bernier, Upper Main River, N. B., écrit : "Je me sens depuis trois mois des Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs. J'étais tellement épuisée que j'imaginai toutes sortes de choses, et je sautais en bas de mon lit, durant la nuit."

Il ne me sent aucun bien. Mon frère me conseilla d'essayer les Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs. Et je leur suis très reconnaissante, car elles m'ont guérie complètement.

Bon-Ton

POUR UNE SEMAINE

En plus de nos valeurs régulières nous offrons 200 MANTEAUX POUR DAMES ET DEMOISELLES à un prix qui est de moitié plus bas que le prix régulier.

Au lieu de 200 manteaux, si nous en avions 500, il ne suffirait pas d'une colonne pour en donner la description.

IL NE FAUT PAS CONFONDRE !

Ces manteaux que nous offrons aujourd'hui ne sont pas tirés de nos lignes régulières, mais ont été fabriqués par nous, en diverses occasions, pour tenir toujours actif notre personnel nombreux. Ils sont faits dans les STYLES VARIÉS et de

TISSUS DESASSORTIS MAIS DE BON GOUT

Nous avons QUATRE LOTS de ces manteaux qu'il nous faut écouler. Les grandeurs sont assorties et varient depuis 32 à 42.

VOICI LE RABAIS

1er lot—Prix régulier \$7.00 à \$8.00.	PRIX DE VENTE : \$4.25
2e lot— " " \$8.00 à \$10.00.	" " \$4.75
3e lot— " " \$10.00 à \$12.00.	" " \$6.75
4e lot— " " \$12.00 à \$15.00.	" " \$7.95

La Cie BON-TON, 421-423 rue St-Joseph, QUEBEC.

Le grain s'en ira par les ports américains

New-York, 15.—La conférence d'hier fut entre les représentants de divers chemins de fer de l'ouest, au sujet du transport du grain canadien, à un plein succès.

Cy. Warman, assistant-général du Grand-Tronc, a publié la déclaration suivante :

"A la demande du gouvernement du Canada, les autorités du Grand-Tronc ont approuvé une entente pour le trafic destiné à prévenir la congestion dans l'ouest canadien. Par cette entente, le Grand-Tronc ouvrira toutes ses lignes sur la rive occidentale des Grands Lacs et permettra au trafic de passer par les lignes américaines et de revenir au Grand-Tronc, à Chicago. La voie de cette compagnie est double de Montréal à Chicago, et de Montréal, elle a deux sorties sur l'Atlantique en hiver, Portland et le Vermont Central à Boston.

Le caisson est fini

Le caisson de la rive sud au pont de Québec, est terminé depuis jeudi soir.

Ce caisson qu'on a pris six mois à construire, mesure 189 pieds de longueur, 36 pieds de largeur et 46 pieds de hauteur.

Ce travail gigantesque a requis le travail d'un nombre considérable d'ouvriers tout l'été durant; mais l'entreprise, grâce à l'expérience et au travail sûr des ingénieurs, a été menée à bonne fin.

Un filtre à Ottawa

Ottawa, 16.—Du correspondant du "Soleil".—M. A. Allan Hazen, hydraulicien expert de New-York, est à Ottawa pour soumettre à la ville des plans de captation d'eau potable, destinée à alimenter la capitale.

D'après ces plans, il serait question d'amener l'eau filtrée à l'île Lemieux jusqu'à la station des pompes, en la faisant passer par une conduite étanche qui serait installée sous la baie Nepean, et aboutirait à la rue Osgood.

Plusieurs navires doivent jeter l'ancre

Par suite de la tempête de neige qui sévit depuis deux jours dans le bas du fleuve et devant la ville, pas un seul paquebot n'est arrivé hier. Tous ceux qui sont en route vers le port sont retardés par la bourrasque et la neige qui est aveuglante sur le fleuve.

Le vapeur St-Irène, de la compagnie Richelieu et Ontario qui a quitté Montréal, pour Québec mercredi soir était encore à Sorel hier après-midi à 5 heures, empêché de continuer sa route par suite du mauvais temps dans le haut du fleuve.

La nouvelle d'un désastre maritime, par suite du vent, n'a été rapportée, mais on sait que bon nombre de navires ont dû jeter l'ancre à différents endroits, pour plus de sûreté.

SECHERESSE ET CHATOUILLEMENT DE LA GORGE

TOUSSAIT TOUTE LA NUIT!

Une mauvaise toux, accompagnée de chatouillements de la gorge, est une chose bien ennuyeuse.

Le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood possède toutes les qualités curatives du Pin de Norvège. C'est pour cette raison qu'il guérit promptement les chatouillements de la gorge qui engendrent une toux fatigante et vous privent du sommeil durant la nuit.

Mlle Margaret McDonald, Port Hood, N. E., écrit : "Quelques lignes gentiment, pour vous apprendre ce que le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood a fait pour moi. J'avais un mauvais rhume, je toussais toute la nuit, et j'avais toujours la gorge sèche. La première bouteille me fit tant de bien que j'en essayai une autre, et je suis heureuse de pouvoir vous dire que je fus complètement guérie. Je la recommande fortement à tous ceux qui souffrent d'un rhume ou d'une irritation de la gorge."

Le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood est enveloppé d'un papier jaune, portant comme marque de commerce, trois arbres de pins, prisés, et 50 cts.

Préparez exclusivement pour The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

Shiloh

L'antidote des crises et des maux de tête. Un remède infatigable contre le Choléra et la Coqueluche.

L'ACIDITE, L'INDIGESTION, LES GAZ OU LA DYSPEPSIE "LA DIAPEPSINE DE PAPE"

CET EXCELLENT REGULATEUR DE L'ESTOMAC SOULAGE EN CINQ MINUTES-METIT FORT TOUT TEMPS AUX DESORDRES DE L'ESTOMAC

Son action rétablit l'ordre de l'estomac, supprime l'indigestion, les gaz, la gastralgie et l'acidité en cinq minutes. Voilà ce qui a établi la réputation de la "Diapepsine de Pape" comme le meilleur régulateur de l'estomac, du monde entier. Si votre nourriture se forme en boules indigestes, si elle cause des gaz et l'acidité de l'estomac, les maux de tête et des étourdissements, une langue empâtée, des intestins sont obstrués de matières en décomposition, souvenez-vous que du moment que "Diapepsine" vient en contact avec votre estomac, tout malaise disparaît. C'est réellement merveilleux, et la plus grande plaisir c'est de savoir que le remède est inoffensif.

Un grand paquet de la "Diapepsine" de Pape vous donnera un soulagement de cent dollars, autrement on vous remettrait votre argent.

La saveur est inappréciable pour les hommes et les femmes dont l'estomac ne fonctionne pas régulièrement. C'est un remède de famille, il devrait toujours être à la portée de ceux qui sont exposés à souffrir d'un estomac acide, malade ou bouleversé durant la nuit ou le jour. C'est le remède pour un estomac malade le plus rapide, le plus sûr et le plus efficace du monde entier.

Elles ont de la vogue nos fameuses HUITRES

Parcequ'elles sont vraiment délicieuses.

Elles ont de la renommée nos celebres POMMES

Parcequ'elles sont belles, fraîches et bien emballées.

A MM. les Epiciers (exclusivement) nous offrons en vente

Du Beurre de cremerie coupé, a 28c la livre.

En boîte de 56 lbs. beurre de cremerie

Il est de rigueur que nous n'en vendons pas à des particuliers.

DOMINION FISH & FRUIT, Ltée

MARCHE CHAMPLAIN, QUEBEC.

SHILOH

Active combattant les maux, guérit les rhumes et la toux et les bronchites.

PATENTÉS

PIGEON et PIGEON
718 Rue St-Jacques, MONTREAL, Tel. 100

Vous aurez tous les Avantages Désirables

CHEZ 'LEGARE'

Pour faire l'achat de ces différents articles que vous avez besoin pour la prochaine saison.

A tous nos clients et ceux qui le deviendront nous offrons le meilleur service possible.

Notre Assortiment est le plus Complet—La Qualité Sans Reproche—Les Prix Très Avantageux—Les Conditions les plus Faciles.

SLEIGHS

La grande variété de modèles que nous avons vous rend votre choix facile. Les genres les plus nouveaux, les styles les plus distingués et les plus attrayants sont actuellement en exposition à nos magasins et succursales. La FABRICATION, le FINI, l'APPARENCE, tout est parfait.

Pardessus et Manteaux

Dans Manteaux pour Dames et Pardessus pour Messieurs nous en avons pour tous les goûts. Patrons les plus à la mode, coupe parfaite, enfin des valeurs exceptionnelles pour le prix.

ROBES DE CARRIOLE

Magnifique assortiment de robes en chèvre, grises, noires ou brunes. Chaudes, confortables et ayant une très belle apparence. Qualité supérieure, durable. Nous avons aussi les célèbres robes SASKATCHEWAN et MANITOBA à l'épreuve de la pluie et de l'air.

HARNAIS

La qualité de nos harnais "LEGARE" est reconnue et préférée partout. Quelque soit le genre que vous désirez nous vous fournirons ce qui conviendra le mieux à vos besoins.

COUVERTES A CHEVAUX

Dans cette ligne comme dans toutes les autres, ce ne sera plus le choix qui fera défaut. Nous en avons de tous les genres, doublées, piquées avec STAY ON ou ordinaire. Nos prix, sans contradiction, sont les plus avantageux.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

SPECIAUX pour SLEIGHS et FOURRURE ainsi que notre GROS CATALOGUE GENERAL. Ils vous permettront de constater que pour être entièrement satisfait et épargner de l'argent vous devez placer vos économies chez

P.T. LEGARE
LIMITÉE

273-287 RUE ST PAUL }
32-38 RUE ST VALIER } **QUÉBEC**

UNE MALADIE QUI N'EST PAS INCURABLE



LE SANATORIUM DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE INTERNATIONALE, A COLORADO SPRINGS

DISTRIBUTION DES ROLES

Scénario, un typographe... Richard Neil Edith... Jesse McAllister Son Père... Charles Ogle Sa mère... Mme Wallace Erskine Le Médecin... James Gordon La Garde-Malade... Laura Sawyer

Ce drame a pour sujet la "Plaie Blanche", et donne une idée des conditions qui existent dans la vie d'un jeune opérateur du linotype qui contracte la tuberculose durant son séjour à New-York. Nous sommes témoins de son amour profond pour une jeune fille, des fiançailles et des préparatifs à l'occasion de son prochain mariage. Tout va bien jusqu'à la veille de la cérémonie quand il apprend de son médecin qu'il est victime de cette terrible maladie. En un instant tous ses projets sont mis à néant, et, tout bouleversé par la déclaration catégorique de son médecin : "Vous n'avez pas le droit de vous marier tant que vous ne serez pas guéri!",

il se rend à pas chancelants à la résidence de sa fiancée où a lieu la scène navrante de deux jeunes vies sur le point d'être séparées à tout jamais par l'influence d'une maladie implacable. Les yeux attendris, pleins d'amour, se croisent, les mains se pressent dans une dernière étreinte et la pauvre victime retourne tristement à son appartement exigu. L'avenir lui apparaît sous des sombres couleurs et il n'a plus qu'un rayon d'espoir : l'habitation de l'Union des Typographes, à Colorado Springs, Cal.

Il part pour l'ouest et arrive enfin à cet établissement fondé dans le but de secourir les malheureuses victimes de la maladie parmi lesquelles il figure aujourd'hui. Comme membre de l'association des opérateurs de linotype il présente sa carte d'admission, et après un examen rigoureux on l'introduit à la garde-malade et il est installé dans la tente qui sera réhabilitée sa santé ou qui recueillera son dernier soupir. Les efforts des gardes-malades tendres et charitables

trionnent du sombre sort qui le menace, le ramènent du bord de la tombe et lui rendent la santé et le bonheur.

Durant ces longues veilles un élément nouveau s'interpose d'une manière inattendue, c'est l'amour d'une noble femme. Malheureusement l'être aimé est aveugle, il ne peut pas apprécier la beauté de la femme aimante qui sauve sa vie. Ses yeux sont tournés vers l'orient où demeure l'objet de son amour, celle qu'il désire épouser. La noblesse de caractère de la femme qui sauve sa vie est déployée quand elle entend parler de la jeune fille si éloignée : elle lui écrit et lui enjoint de venir à la rencontre de son amour. Et quand la victime, maintenant tout à fait rétablie, s'aventure de nouveau dans le monde des affaires il tombe dans les bras de la femme qu'il aime.

La main dans la main, ils cheminent ensemble sur le sentier du bonheur, tandis que l'autre, le deuil dans l'âme, assiste à leur départ, pour ensuite continuer sa tâche humanitaire et embellissante, le

salut des pauvres malades qui sont encore sous sa charge.

L'épisode est simple, mais touchant : il contient des éléments de tendresse qui font vibrer les cordes du cœur humain et qui hantent à tout jamais le souvenir du spectateur.

Ce drame a pour but de démontrer l'œuvre humanitaire poursuivie par le sanatorium de Colorado Springs, qui est la propriété de l'Union Typographique Internationale. Le président de l'Union Typographique de Québec, M. Nap. Bédard, a fait des arrangements avec le théâtre "Olympia" pour avoir les films de la compagnie Thomas A. Edison "A curable Disease". Vers la fin de la semaine prochaine la population de Québec aura l'avantage de voir ce magnifique spectacle.

L'Union Typographique Internationale a fait de lourdes dépenses pour venir en aide aux malheureuses victimes que la tuberculose fait dans les rangs de ses membres et "La maladie qui n'est pas incurable" illustre les résultats heureux de ce grand travail humanitaire.

A L'AUDITORIUM



THE AEROPLANE LADIES

LES FEMMES AVIATRICES

Les dames aviatrices (Aeroplane Ladies) qui doivent venir à l'Auditorium la semaine prochaine jouent avec un grand brio ce qui ressemble beaucoup au vrai aéronautisme. Elles sont trois et l'une d'elles se place au volant qui fait marcher l'appareil tandis que les autres se suspendent par les dents à deux barres et se promènent ainsi dans la salle, au-dessus de la tête des spectateurs qui se demandent comment on peut mettre tant de souplesse et tant de hardiesse dans un simple numéro de variété.

Ne manquez pas de voir les femmes aéronautes la semaine prochaine à l'Auditorium.

LE PREMIER CONCERT SYMPHONIQUE

UN EXCELLENT SOLISTE—UN TRÈS INTERESSANT PROGRAMME



M. Albert QUESSEL, le soliste du concert symphonique, vendredi soir prochain.

Le premier concert symphonique de la saison, vendredi soir prochain à l'Auditorium, promet d'être un événement très brillant, aussi bien du côté social que du côté artistique. L'élite de la société se donne rendez-vous, comme d'habitude d'ailleurs, pour ce concert qui est donné sous le très distingué patronage de L. A. R. le duc et la duchesse de Comnaught et son Honneur le Lieutenant Gouverneur et Lady Langeller.

La Société ne pouvait faire un meilleur choix comme soliste que celui de notre ami M. Paul Quessel, l'ami d'élite canadien maintenant établi à New-York. Ce beau chanteur qu'on se rappelle avoir applaudi il y a quelques années avec Meiba a croisé l'air "Elle ne croyait pas", de "Mignon", pour donner avec orchestre. Il chantera aussi avec accompagnement de piano.

Le programme de l'orchestre est très varié. Il comprend entre autres, les pièces suivantes : l'ouverture "Remoni" de Beethoven ; une couple de numéros des suites hongroises de Massenet ; la grande marche "With Pump and Circumstance", d'Elgar ; Vorspiel et Siciliana de "Cavalleria Rusticana", de Mascagni et quelques pièces plus légères.

L'ouverture de la vente des billets aura lieu lundi matin au contrôle de l'Auditorium. Les prix sont les suivants : tout l'orchestre, \$1.00 ; balcon, 75c et 50c ; famille circle, 50c. sièges de loges, \$1.50 chaque.

Plaie de Quatre Ans Guérie par ZAM-BUK

Avez-vous une plaie ou une blessure qui a résisté aux remèdes des médecins ? Oui ! Alors c'est un cas pour Zam-Buk. M. Oliver Sims, de Purvis, Man., écrit : "Zam-Buk est un guérisseur prodigieux ! J'avais une plaie au front qui m'ennuyait depuis quatre ans. J'avais essayé tous les remèdes connus, mais rien ne pouvait cicatriser la plaie. On me conseilla l'usage de Zam-Buk, et dans un espace de temps merveilleusement court la plaie fut complètement guérie. Vous pouvez être certain qu'après cette preuve de son efficacité nous ne serons jamais sans en avoir une boîte à la maison".

Zam-Buk est sans rival pour guérir les ulcères, les abcès, les hémorroïdes, les inflammations, les coupures, les brûlures, les plaies, les maladies du cuir chevelu, l'eczéma, les éruptions, les gerçures, etc. En même temps il est antiseptique, et une application suffit pour prévenir l'empoisonnement du sang. Chez tous les pharmaciens et marchands à 50c. la boîte ou franco par la maille de la Zam-Buk Co., Toronto. Essayez le Savon Zam-Buk pour les peaux tendres et pour le bébé, 25c. le morceau.

Le Meilleur Mélange !

Le houblon, l'orge et l'eau tels que combinés dans les Bières et les Porters Fox Head, et dans le Lager B. B. offrent le meilleur mélange contre la soif, le meilleur tonique pour les muscles et les nerfs épuisés.

Les produits de la Brasserie Fox Head sont célèbres pour leur pureté comme pour leur saveur.

Tous les commerçants peuvent vous en fournir.

On Demande Encore des Travailleurs

Immédiatement, familles, garçons et filles, courtiers images & domestiques de couleur, nouveau procédé de coloriage, nous fournissons tout, vous faites le travail. Nous envoyons croquis d'images que vous coloriez et nous renvoyons. Pas de dépenses. Travail à l'année, pour tout le temps ou juste pas de sollicitation. Envoyez aujourd'hui pour instructions et contrats (gratuits).

La plus haute récompense à l'exportation de Toronto, en 1912.

Commercial Art Studio
819 College St.
Toronto, Canada.

ADELINE GENE ET SES ARTISTES

Dans le ballet-phantome "LA CAMARGO"

LE 30 A L'AUDITORIUM



ALEXANDRE VOLININ, qui sera à l'Auditorium avec ADELINE GENE et sa compagnie le 30 du courant

Nulle danseuse n'offre plus de charmes et de grâce que la très gracieuse ADELINE GENE que nous verrons prochainement à l'Auditorium, avec la concours des artistes qui l'accompagnent, dans les ballets pantomimes "La Camargo" et "Robert le Diable", de Wilhelm et de Meyerbeer.

"La Camargo" est le plus joli ballet qui ait été donné à Londres depuis plusieurs années. Il charme par plusieurs côtés les amateurs de l'art chorégraphique. D'abord une grande danseuse moderne doit personnifier la créatrice du ballet des temps modernes, Mademoiselle de Camargo, cette "frondeuse" du 18ème siècle qui a rompu avec le formalisme du siècle de Louis XIV et a mis en vogue le pas vif, vigoureux, gymnastique des temps subséquents ; celle qui a créé "L'entrechat" —autrement dit pendant lequel les pieds s'entrechoquent plusieurs fois avant de toucher le sol— et qui a mis en usage les nouveaux gracieux costumes. Voici pour le côté historique ; et tandis, qu'en toute circonstance, c'est un véritable plaisir de voir exécuter Mademoiselle Gene dans ce programme qu'elle choisie, il y a un intérêt tout particulier à la voir dans "La Camargo". Nous assistons réellement à l'aurora de ce nouveau genre de danse pour le ballet pantomime que notre connaissance des développements qu'elle a atteints plus tard en Russie, en France et en Angleterre nous met à même d'apprécier davantage. Puis il y a le côté du tempérament. "La Camargo" était un tempérament mélancoïque. Mais M. Wilhelm a fait en sorte que nous puissions entrevoir un rayon de la qualité de cette belle artiste. Après que "La Camargo" de Goussé a émerveillé par sa joie dans le roi Louis XV au point d'obtenir de lui la grâce de son ami d'enfance, Van Straaden un jeune soldat qui a été arrêté pour avoir voulu la défendre contre la galanterie exagérée de son officier, nous la reverrons une fois seule dans son splendide salon, regrettant la simplicité perdue de sa maison d'enfance.

En il y a les costumes de 1789. Le su-

Samedi, nous aurons une vente sensationnelle de centaines et de centaines de Canaris, vrais serins Allemands.

Ces oiseaux sont généralement vendus \$4.50 à \$5.00 chacun, dans les magasins d'Oisicaux.

Votre choix, SAMEDI, pour \$1.98. Voyez notre annonce spéciale.

LA CIE PAQUET, Ltée.
Dépt. des annonces.

"SEL A CHEVAUX"

"SEL A CHEVAUX"

"SEL A CHEVAUX"

Prenez soin de votre cheval en lui donnant du SEL en bloc blanc, marqué "ROTO", recommandé spécialement pour agir sur leurs intestins et les tenir en ordre.

Prix 25c le bloc de 5 lbs.

—DEPOT CHEZ—

ARCHER & Co.
Rue St-André,
PHONE 446. — QUEBEC.

POUR LES FETES DE Noel et du Jour de l'An

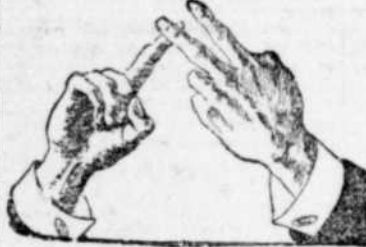
Achetez un Cadeau Utile ! Une Dernière Chance !

Nous recevons justement une deuxième expédition de lits en cuivre, les mêmes modèles que nous avons exposés à l'EXPOSITION PROVINCIALE que nous offrons aux mêmes prix pour 30 jours seulement. Nous n'en avons que 150, Venez faire votre choix de suite. Premier rendu, premier servi. Nous mettrons de côté les commandes prises de suite pour être livrées sur demande. Voyez nos vitrines pour vous convaincre de nos bas prix. Nous en avons installé huit modèles différents que nous offrons aux prix suivant :

\$45.00	POUR	\$26.00
\$50.00	POUR	\$28.00
\$60.00	POUR	\$36.00
\$65.00	POUR	\$37.00
\$75.00	POUR	\$39.00
\$75.00	POUR	\$42.00
\$80.00	POUR	\$47.00
\$82.00	POUR	\$49.00

CROWN FURNITURE CO., LIMITED

68, Rue DE LA COURONNE Phone 2391



DEUX POINTS

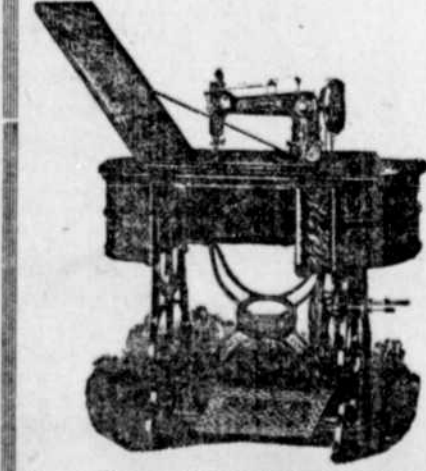
1. Qualité Supérieure.
2. Grande Reduction.

Pour faire de la place à nos importations qui doivent arriver en novembre nous faisons de grandes réductions sur un très grand nombre d'articles.

A. C. ROUTIER
Bijoutier et Opticien
50, Côte de la Montagne

LES INVENTEURS trouvent maintenant un moyen sûr de se faire connaître par **FETHERSTONHAUGH & FILS**
1015 ALPHONSE PULOT, 115, Avenue Legli
LES JESUS DE LA RUE DE LA MONTAGNE

Huit Raisons Pourquoi il Faudrait Acheter la Goodrich B.29 à Ball Beaving, et ferme-ture automatique des tiroirs



- 1er.—Parce que la Goodrich B.29 est à toutes les épreuves s'est soutenue depuis quarante ans.
- 2me.—Parce qu'elle a un mouvement silencieux, léger, vif et sûr.
- 3me.—Parce qu'elle est la machine la plus moderne et la plus belle.
- 4me.—Parce qu'elle est si réglée qu'on peut coudre avec de la soie ou du coton.
- 5me.—Parce qu'elle est simple par excellence et demande peu d'attention.
- 6me.—Parce qu'elle est garantie pour 10 ans.
- 7me.—Parce qu'elle est munie gratuitement d'un plateau à fuseau de fil et b.bins en bois dur recouvert en velours.
- 8me.—Parce qu'elle est la machine vendue au plus bas prix et meilleure conditions. (Prix spéciaux d'ici au 15 décembre.) Circulaires envoyées gratis sur demande.

Pour autres renseignements écrivez à

GOODRICH MFG. CO.
ON DEMANDE DES AGENTS SOLICITEURS
BUREAU DE POSTE DE ST-ROCH, QUEBEC.

D'après la Loi des Liquidations

Canada, Province de Québec, Cour Supérieure, District de Québec, No 1715.

Dans l'affaire de La Cie Immobilière Champlain, Ltée. En liquidation.

Actes est par le présent donné que, **MARDI, le 19 NOVEMBRE 1912**

10 hrs. m., suivant ordonnance rendue le onzième jour d'octobre 1912, par l'hon. juge en chef, F. X. Lemieux, seront vendus par encan public, à nos bureaux, No 92, rue St-Pierre, à Québec :

- 1.—Propriété No 116 rue St-Ambroise, logements, cadastre 2-94-1 Notre-Dame des Anges, 21-5-6 pds de front, au sud, 43-1-12 pds à l'est, 34-8-12 à l'ouest, et 20 pds au nord. Superficie 775 pds, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, de droit de passage sur le lot 3-94-4, suivant les charges de la vente.
- 2.—L'acheteur aura l'avantage d'assumer l'obligation grévante la propriété, sujet au consentement du créancier hypothécaire, au cas où il ferait valoir raison pour réclamer remise de son capital.
- 3.—L'acquéreur prendra possession le 1er décembre et aura, de cette date, d'ici aux loyers.
- 4.—La dite vente est faite en vertu et en conformité aux articles 75-752 et suivant les Statuts Refondus de Québec, 1909 et devant avoir l'effet du décret.
- 5.—Copie des actes de vente et des titres, et le certificat du bureau d'enregistrement, sont déposés à nos bureaux, où ils peuvent être examinés.
- 6.—Les personnes suivantes ont possédé l'immeuble pendant les trois dernières années : L'Hôpital Général, Ad. Trudel & Cie, C. J. Laberge, Cie Immobilière Champlain Ltée.

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 59, rue Malde de l'incorporation de Québec, 2215 du cadastre de la paroisse de St-Sauveur, 40 pds front sur 60 pds profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$5.00 (capital \$125.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 59, rue Malde de l'incorporation de Québec, 2215 du cadastre de la paroisse de St-Sauveur, 40 pds front sur 60 pds profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$10.00 (capital \$200.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur le solde à 6 p. c. acquittés au 15 juillet 1912 (L. C. Jacques, 4 fév. 1910, No 1021).

La dite réclamation étant garantie par hypothèque sur la propriété No 42, rue Chevreuil, connue et désignée sous le numéro 37 des subdivisions du lot 3 du cadastre pour la paroisse Notre-Dame des Anges, 35 pds front sur l'avenue Parent, 60 pds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; avec en outre droit de passage en voiture pour les provisions seulement, sur le lot No 37 des subdivisions du lot 3 Notre-Dame des Anges.

Le dit immeuble sujet à une rente annuelle de \$15.00 (capital \$300.00) payable le 1er mai 1912, et des intérêts sur

Pourquoi les Vieillards ne Retiennent-ils pas leur Vigueur?

Il n'y a pas de raison pour que des hommes et des femmes de soixante, soixante-dix ou quatre-vingts ans, ne soient pas en bonne santé—Le secret d'une vétusté heureuse.

Fruit-atives, le fameux remède composé de jus de fruits, prouve de nouveau son efficacité dans un cas de maladie de rognons.

L'âge avancé paie sa dette à la nature. Peu de gens, hommes ou femmes, sont exempts de maux de rognons, à cinquante, soixante ou soixante-dix ans. Un métier fatigant, un travail intellectuel, une faiblesse générale, tout se fait sentir. Beaucoup de personnes souffrent des rognons, en endurant des douleurs dans le dos, la tête, ou en étant souvent victimes du rhumatisme, de la sciatic ou des maladies de la vessie.

Dans ces cas "Fruit-atives" a opéré des miracles et est reconnu comme une des plus grandes découvertes qui ont été faites durant tout le siècle, dans l'art de la médecine. Il a opéré des guérisons dans des centaines de cas où le malade avait été averti que sa maladie était incurable.

Prenez, par exemple, M. Geo. W. Barkley, un cultivateur à l'aise et l'un des principaux citoyens du comté de Dundas, province d'Ontario. A soixante-seize ans, c'est la santé personnifiée, avec toute la vigueur et l'activité d'un homme de cinquante ans.

Cependant, il a souffert de maladie de rognons durant vingt ans. Il a fait usage de "Fruit-atives" et il est maintenant guéri.

Durant au-delà de vingt ans j'ai souffert de maladie de rognons et les médecins m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi et que je souffrirais comme cela durant la balance de ma vie. Il y a à peu près un an, j'ai essayé "Fruit-atives". J'en fis un usage continu et je suis heureux de pouvoir dire que je suis guéri. "Fruit-atives" est accompli ce que les médecins avaient déclaré impossible.

GEO. W. BARKLEY.

"Fruit-atives" est le seul remède au monde composé exclusivement de fruits et qui agit directement sur les rognons. Il guérit, 50c. la boîte, six boîtes pour \$2.50 ou une boîte d'essai pour 25c. En vente chez les marchands ou envoyé sur réception du prix, par Fruit-atives, Limited.

AVEZ UN TROTTOIR PERMANENT.

Un trottoir en ciment est un trottoir permanent—il n'exige pas des réparations continuelles—c'est le trottoir le moins dispendieux à cause de sa durée. Prix et détails fournis sur demande.

REID & CO. Limited
AGENTS
227, RUE ST-PAUL, — QUEBEC

GRATIS

Un troquet en ciment est un troquet permanent—il n'exige pas des réparations continuelles—c'est le troquet le moins dispendieux à cause de sa durée. Prix et détails fournis sur demande.

REID & CO. Limited
AGENTS
227, RUE ST-PAUL, — QUEBEC

GRATIS. Magnifique Phonograph. GRATIS

Un troquet en ciment est un troquet permanent—il n'exige pas des réparations continuelles—c'est le troquet le moins dispendieux à cause de sa durée. Prix et détails fournis sur demande.

REID & CO. Limited
AGENTS
227, RUE ST-PAUL, — QUEBEC

Aux Collectionneurs de Timbres Postes

Nous enverrons sur demande un envoi de Timbres Postes en approbation. Nous avons de très jolis timbres à un prix très raisonnable. Ecrivez-nous pour avoir un envoi.

Pieces d'or de 25c, 50c et \$1.00

Nous avons aussi en mains ces jolies petites pièces d'or amér. qui peuvent servir soit pour épinglettes ou pendants d'oreilles et qui peuvent aussi se donner comme cadeau très appréciable. Prix le 25c vaut 60c; Prix le 50c vaut \$1.00; Prix le \$1 vaut \$3.

Avez-vous une collection de timbres à vendre?

Nous achetons aussi les collections de timbres, ainsi que les timbres canadiens, excepté cependant les timbres du Roi George V, et Edouard VII.

UNION STAMP & COIN, ST-ROCH, QUEBEC.

Nettoyage-Teinturerie

Nos spécialités: Plumes pleureuses (willow) bien nettoyées et frisées; Chapeaux de feutre blanc pour Dames et Hommes parfaitement nettoyés. Fourrures blanches mises à neuf. Nattes de bain teintes en bleu ou vert.

PFEIFFER'S MODERN DYE WORKS
Phones 523-524. 4, Rue McMAHON

Nettoyage-Teinturerie

Nos spécialités: Plumes pleureuses (willow) bien nettoyées et frisées; Chapeaux de feutre blanc pour Dames et Hommes parfaitement nettoyés. Fourrures blanches mises à neuf. Nattes de bain teintes en bleu ou vert.

PFEIFFER'S MODERN DYE WORKS
Phones 523-524. 4, Rue McMAHON

LA FORET Comment la conserver et l'utiliser

ECHOS DU BANQUET DE L'ECOLE FORESTIERE

Voici le discours qu'a prononcé, jeudi soir à l'Hotel Victoria, au banquet des élèves de l'Ecole Forestière, M. J. H. Lavoie, directeur de cette école.

Cette soirée signifiera pour vous, Messieurs de la Presse, l'ardeur avec laquelle nous souhaitons voir se réaliser votre idéal de façonner au peuple une mentalité à l'épreuve de l'oubli, trempe pour la lutte, incorruptible par l'or.

Messieurs, il ne nous sera peut-être plus donné de nous réunir pour fraterniser dans une agape aussi intime. Aussi, buvons-nous à l'union qui devra faire notre force lorsque nous serons dispersés, et disons-nous passer par amoncellement, nous ferons notre chemin.

La fabrication des barils etanques. Les informations que nous donnons sur la quantité des tonneaux et barils fabriqués au Canada, en 1909, sont basées sur des rapports reçus de 128 mairies intéressées dans cette industrie.

La valeur totale de nos stocks de barils, provenant de la fabrication canadienne, s'élevait à 1,542,235; la valeur totale du stock de barils à liquides était de \$247,116, ou 13.4 p. c. du total. Le reste, soit \$159,511, ou 8.6 p. c. du total, représente la valeur des barils à liquides ou destinés à d'autres autres marchandises que les liquides.

L'industrie des barils et tonneaux etanques, autrement dit, la fabrication des barils propres à recevoir les liquides, n'atteint que des proportions bien limitées au Canada. Ceux qui emploient, tel, ces barils, les commerçants de whiskey, de bière, de vin, et d'autres liquides, les ont fabriqués au Canada, appartenant à la dernière classe, et pour ce qui regarde la méthode de fabrication des barils à liquides au Canada, nous ne pouvons en compter que 1.5 p. c. et à faire des barils à bière. Cette classe de marchandises requiert pour la confection de ces barils, le chêne blanc et le graine long et fin et exempt de noeud. Nous ne trouvons pratiquement point de ce chêne, maintenant, au Canada; conséquemment, une grande partie des barils employés pour les bières sont importés des Etats-Unis.

En ce qui concerne de même de cette autre classe de douves, les douves fendues, qui demandent un bois de chêne de première qualité. Elles ne forment que 6 p. c. du total. La masse des douves des barils etanques fabriqués au Canada, passés sous la scie, en 1909, du total entier de 9,071,000, \$394,000, ou 92.5 p. c. étaient scies.

Il est facile d'avoir une idée assez exacte de la qualité des diverses classes de douves par une simple comparaison de leur prix moyen par mille. En 1909, les douves scies valaient \$15.94; les douves des barils à bière \$73.14 et les douves fendues \$86.88.

Une petite étude des essences employées, nous donne bien aussi la raison de la grande supériorité des douves scies et de leur bois comparés à ceux des deux autres classes. Nous avons déjà vu que le chêne et particulièrement le chêne blanc, est le seul bois convenable à la fabrication des barils à bières et à celle des douves fendues, qu'il n'y avait pratiquement plus de chêne au Canada. Comme conséquence, nous sommes obligés d'importer des Etats-Unis ces classes de douves dont nous avons besoin.

D'autre part, les statistiques nous montrent qu'on se servait de huit essences de bois dans la fabrication des barils etanques en 1909. De ce bois, deux, forme et le chêne, forment respectivement 65.5 p. c. et 19.4 p. c. de la quantité totale des douves scies. Les autres bois avec les pourcentages qu'ils représentent sont: l'épinette 6.6 p. c., le sapin de Douglas, 4.2 p. c., le bois blanc 2.6 p. c., le frêne 2.9 p. c. et le cèdre 0.8 p. c.

Quelques douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

Presque toutes les douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

Presque toutes les douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

Presque toutes les douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

Presque toutes les douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

Presque toutes les douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

Presque toutes les douves de chêne sont employées pour la fabrication des barils servant à contenir les liquides alcooliques et les huiles, produits qui requièrent la plus grande quantité de barils etanques employés au Canada, le chêne, y compris celui qu'on importe, n'en vient pas moins le second sur la liste des barils etanques et représente moins qu'un cinquième du total.

UN LAXALIF TONIQUE

Pe-ru-na, un remède de famille: que tous devraient avoir chez eux

toujours garder à la maison. Je désire m'assurer particulièrement son effet comme préventif à la maladie.

La constipation, même si elle n'est pas trop prononcée, peut conduire à l'insalubrité des intestins, à la bile, à l'assimilation de matières empoisonnées, et finalement à la maladie. Encore un estomac paresseux qui ne digère pas la nourriture peut déterminer une dyspepsie atonique ou une autre maladie grave. Dans l'une ou l'autre de ces conditions, quelques doses de tonique laxatif Peruna suffisent pour rétablir l'ordre voulu. C'est pour cette raison qu'on devrait toujours avoir ce remède sous la main.

Une fois qu'on aura compris l'utilité de Peruna comme remède de famille, personnel ne voudra s'en dispenser. Les cathartiques, les pilules seront mises de côté, on évitera l'emploi de toniques irritants. Les abusifs alcooliques devraient être supprimés. Quelques doses de Peruna produisent un bon appétit et activent les fonctions des intestins dans les cas où ceux-ci sont inactifs.

La plupart des laxatifs sont affaiblissants. Un tonique laxatif prévient la faiblesse. Tant qu'on aura adopté un régime de vie rationnel, qui rendra les remèdes superflus, Peruna sera toujours une nécessité. C'est le remède par excellence qui satisfait aux nombreux besoins d'une famille. Il est vendu dans toutes les pharmacies.

M. John B. Perkins, 22, rue Whiting, Plymouth, Mass., écrit: "Je crois que Peruna est un remède de première classe. Je souffrais du catarrhe et d'une maladie des intestins. Je consultai plusieurs médecins, mais ils réussirent seulement à me soulager temporairement. Je pris du Peruna et je suis heureux de pouvoir dire que le catarrhe a disparu et que mes intestins fonctionnent parfaitement bien."

Per-na, Man-a-lin et La-cu-pla préparés par la Pe-ru-na Company, Columbus, Ohio. Vendus dans toutes les pharmacies.

Avis spécial.—Beaucoup de personnes demandent des renseignements concernant le vieux Peruna. Ils desireraient avoir le Peruna que leur père ou leur mère avaient coutume de prendre. Le vieux Peruna est maintenant connu sous le nom Ka-tar-no. Si votre fournisseur n'en a pas en mains, écrivez à la Katarine Company, Columbus, Ohio, et ils vous donneront tous les détails voulus.

GRATIS. MAGNIFIQUE SET D'OUTILS

Un troquet en ciment est un troquet permanent—il n'exige pas des réparations continuelles—c'est le troquet le moins dispendieux à cause de sa durée. Prix et détails fournis sur demande.

REID & CO. Limited
AGENTS
227, RUE ST-PAUL, — QUEBEC

MAGASIN DE JOBS

SPECIAL CETTE SEMAINE

CHAPEAUX! CHAPEAUX!!

50 douzaines de CHAPEAUX EN FEUTRE pour Dames, formes des plus nouvelles, valant jusqu'à \$3.50, vendus job..... **49c, 74c, 98c**

Jusqu'à \$20.00 pour \$5.50

Echantillons de Manteaux pour Dames valant jusqu'à \$20.00 offerts depuis \$5.50

Jusqu'à \$1.00 pour 10c

A choisir dans nos plumeaux, valant jusqu'à \$1.00, offerts job 10c

35c pour 22c

Sous-vêtements en laine et coton pour Dames, depuis 35c offerts job 22c

15c et 18c pour 9c

Mousselines à rideaux et draperies valant 15c et 18c offerts job 9c

Manchons et Tours de Cou en fourrure offerts en bas du prix du gros.

T. D. DUBUC
—228—
RUE ST-JEAN

ANNIVERSAIRE!!!!

DE NOTRE VENTE

SAMEDI

Nous donnerons gratis avec chaque achat de 50c ou plus de préparations REXALL.

2 POISSONS DORES, avec l'aquarium (le Globe), et les instructions comment les conserver longtemps en vie. Nous avons un certain nombre de ces poissons à donner et nous continuerons les jours suivants, s'il nous en reste.

PHARMACIE "Rexall"

La Pharmacie Dion, rue Commerciale, Lévis

Ne vous y trompez pas :

LES THES JAPON

sont absolument purs.

Le Japon permet seulement la fabrication de thés réellement purs.

pour le Voyage

demandez—la "marque alligator" sur vos valises—valises en cuir—sacs à main—boîtes à chapeaux etc—insistez—c'est la route du succès de votre voyage—cette marque est votre garantie—élégance—force—légereté—durabilité—prix modéré—voyez nos salles d'échantillons,



Lamontagne Limitée

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can

Sur demande, nous envoyons nos catalogues aux marchands seulement

Pour les CULTIVATEURS

CONFERENCES AGRICOLES à Ste-Famille, Ile d'Orléans

Ste-Famille, 16 — Les citoyens de Ste-Famille ont tenu une belle assemblée à l'occasion des conférences agricoles données par MM. Henri Cloutier, B.L.A., instructeur agricole du ministère de l'Agriculture, et F. X. Gosselin, surintendant de la station fruitière de la localité.

L'assemblée, tenue dans la salle publique, était présidée par M. le curé Bernard. L'assistance était très nombreuse.

M. le curé Bernard, après quelques paroles de bienvenue, invita M. Cloutier à nous donner quelques instructions.

M. H. Cloutier parla longuement d'arboriculture fruitière. Il expliqua les diverses méthodes de culture, en recommandant les meilleures. Il démontra comment, au moyen d'arrosages, on peut combattre les maladies et les insectes qui attaquent nos arbres et nos fruits.

Sur la demande de M. le président, le conférencier expliqua, au grand intérêt de l'assemblée, tous les avantages à retirer du drainage des terres. Il engagea fortement les cultivateurs à profiter des avantages qu'offre le gouvernement à ce propos. M. Cloutier termina en nous parlant de coopération.

Après cette conférence, M. Gosselin démontra le côté pratique et l'avantage pécuniaire à retirer des coopératives. Il expliqua, d'après la loi de Québec, l'organisation, le but, le pouvoir d'exploitation agricole des sociétés coopératives. M. le conférencier dit que le cultivateur qui a quelque souci de l'avenir, doit travailler à s'instruire d'avance sur les choses de son état, afin de conserver nos terres pour nos fils et les pousser dans une ère de progrès et de prospérité.

Les conférences ont été très bien accueillies. Les cultivateurs ont décidé de s'organiser en coopérative. Sur proposition de M. H. Cloutier, un comité temporaire a été nommé pour faire les démarches voulues auprès du Ministère, et s'occuper de la formation de la Société.

CARNET AGRICOLE

De la mise en valeur des produits de la ferme

D'une denrée on double la valeur En la présentant bien à l'acheteur.

Il arrive très souvent qu'en dépit d'un labeur constant, le cultivateur ne tire pas toujours des produits de sa ferme tout le profit qu'il en attend. Ne serait-ce pas parce que ces produits sont souvent offerts au public sous une forme peu attrayante ?

Chacun sait qu'une denrée alimentaire présentée proprement et avec goût aux consommateurs ne manque pas d'attirer l'œil de ces derniers.

Aujourd'hui, les produits de la ferme, soigneusement préparés, obtiennent toujours sur le marché un prix plus élevé.

Je voyais, par exemple, cette semaine, étalée dans la vitrine d'un boucher, un "lot" de volailles mal "troussées" dont la chair multicolore, la peau déchirée et garnie de "chicots" leur donnait une si vilaine apparence que les passants regardaient cet étalage avec dégoût.

Un peu plus loin, chez l'épicier du coin, les regards étaient attirés par le bel aspect d'une douzaine de volailles proprement préparées et placées avec goût dans une caisse garnie de papier parcheminé.

Ah ! celles-ci, elles étaient grasses, rondes, dodues, avec une belle chair blanche recouverte d'une peau fine et dépourvue de "chicots".

Aussi, inutile de dire qu'elles se vendaient le prix !

Actuellement, tous les cultivateurs sont en mesure de "préparer" leurs volailles de cette façon. "L'UNION EXPERIMENTALE DES AGRICULTEURS" de Québec a établi des stations d'engraissement de

volailles dans plusieurs centres ruraux où les cultivateurs pourront comment on engraisse les volailles et comment aussi on doit les préparer pour le marché.

Tous les produits de la ferme : fruits, légumes, miel, grains, sucre etc., doivent être mis en vente d'une façon convenable.

Par exemple, au lieu de tout vendre à la poche, au quart ou à la grand-mesure, classons donc les produits par catégories, par ordre de qualité, de volume, etc., etc.

DISTRIBUTION DE GRAIN et de Pommes de Terre de Semence

Par les Fermes Expérimentales de l'Etat — 1912-13

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, il sera fait, au cours de l'hiver et du printemps prochains, des distributions de semences de grain et de pommes de terre de qualité supérieure, aux cultivateurs canadiens. La ferme expérimentale centrale d'Ottawa fournira les échantillons suivants : blé de printemps (5 livres), avoine blanche (4 livres), orge (5 livres), et pois de culture (5 livres). Les échantillons de pommes de terre (3 livres), devront être demandés, à la ferme d'Ottawa, pour les provinces de Québec et Ontario seulement, et à certaines fermes annexes, pour les autres provinces. Tous ces échantillons seront envoyés gratuitement par la poste.

Les cultivateurs sont priés de joindre à leur demande, des renseignements sur le sol de leur ferme et sur les résultats obtenus avec les espèces de grain ou de pommes de terre cultivées précédemment, ce qui permettra de leur envoyer les variétés les mieux adaptées à leurs conditions.

Chaque demande doit être écrite séparément et signée par celui qui la fait. Cette année, en plus d'un échantillon de grain, nous pourrions, peut-être, sur demande, envoyer un échantillon de pommes de terre à chaque propriétaire foncier, mais chacune de ces deux demandes devra nous être adressée sous pli distinct. Par contre, il ne sera envoyé qu'un échantillon, si les deux demandes nous sont adressées sous le même pli.

Les demandes écrites sur des formulaires imprimés seront refusées. L'approvisionnement de semences disponibles étant limité, les cultivateurs feront bien de solliciter de bonne heure l'envoi d'un échantillon. Ces demandes ne seront cependant pas satisfaites nécessairement dans l'ordre exact où elles auront été reçues, la préférence devant toujours être accordée à celles qui seront rédigées le plus clairement et le plus intelligemment. Probablement en retard, seront celles reçues après janvier.

Les demandes d'échantillons de grain pour tout le Canada, et celles de pommes de terre pour l'Ontario et le Québec, devront être adressées au Céréaliste du Dominion, ferme expérimentale centrale, Ottawa. En ne mettant pas cette adresse exactement, on s'expose à des retards et à des ennuis. Ces lettres ne devront pas être affranchies.

Les demandes de pommes de terre pour les provinces autres que l'Ontario et le Québec, devront être adressées (affranchies) au régisseur de la ferme expérimentale annexe la plus rapprochée.

J. H. GRIDDALE, Directeur des Fermes Expérimentales du Dominion

Le Terrible Faucheur Profite des Rhumes

Un léger rhume n'occasionne pas d'appréhensions sérieuses, mais la rapidité avec laquelle un rhume insignifiant se transforme en maladie grave, entraîne souvent des conséquences désastreuses. Le rhume le moins sévère exige un traitement immédiat.

Le Sirop de Goudron et d'Huile de foie de morue de Mathieu, prévient tout danger, s'il est pris en temps opportun. Il guérit les parties inflammées, fortifie les tissus et garantit le système de nouvelles attaques.

Le goudron est un agent guérisseur. L'huile de foie de morue est un reconstituant. Leur combinaison rend le Sirop de Mathieu invincible. Grandes bouteilles, 35 cents.

En vente chez tous les marchands. Quand le mal de tête et la fièvre accompagnent le rhume, prenez les POU-DRÉS NERVINE de Mathieu pour calmer la fièvre et soulager la douleur. J. L. Mathieu Co, propriétaires, Sherbrooke, Qué.

CACHETS DU DR. FRED DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête, les seuls vraiment bons. Ne vous laissez pas tromper, le nom est gravé sur chaque cachet. En vente partout. Dépôt : No 3099, rue St-Denis, Montréal. m. j. a. juo

Chaque fois que vous souffrez du mal de tête, de la bile, d'un malaise général, soyez certain que cette condition provient de l'insulte du foie et des intestins. Au moyen d'une cuillerée à thé du délicieux "Sirop de Figues", vous pourriez vous exempter ces jours de misère que vous endurez quand votre estomac est acide et rempli de gaz et quand votre digestion va mal ; ces nuits de tourments troubles par l'insomnie et l'exaspération des nerfs. N'est-ce pas absurde d'endurer ces misères quand vous avez à votre disposition un moyen agréable d'en triompher ?

Nettoyez complètement votre foie et vos intestins obstrués de matières nuisibles. Supprimez la constipation.

Prenez une cuillerée à thé de "Sirop de Figues" ce soir sans faute, et vous constaterez demain matin que votre système est complètement purifié.

CONFERENCE AGRICOLES

à Ste-Famille, Ile d'Orléans

Ste-Famille, 16 — Les citoyens de Ste-Famille ont tenu une belle assemblée à l'occasion des conférences agricoles données par MM. Henri Cloutier, B.L.A., instructeur agricole du ministère de l'Agriculture, et F. X. Gosselin, surintendant de la station fruitière de la localité.

L'assemblée, tenue dans la salle publique, était présidée par M. le curé Bernard. L'assistance était très nombreuse.

M. le curé Bernard, après quelques paroles de bienvenue, invita M. Cloutier à nous donner quelques instructions.

M. H. Cloutier parla longuement d'arboriculture fruitière. Il expliqua les diverses méthodes de culture, en recommandant les meilleures. Il démontra comment, au moyen d'arrosages, on peut combattre les maladies et les insectes qui attaquent nos arbres et nos fruits.

Sur la demande de M. le président, le conférencier expliqua, au grand intérêt de l'assemblée, tous les avantages à retirer du drainage des terres. Il engagea fortement les cultivateurs à profiter des avantages qu'offre le gouvernement à ce propos. M. Cloutier termina en nous parlant de coopération.

Après cette conférence, M. Gosselin démontra le côté pratique et l'avantage pécuniaire à retirer des coopératives. Il expliqua, d'après la loi de Québec, l'organisation, le but, le pouvoir d'exploitation agricole des sociétés coopératives. M. le conférencier dit que le cultivateur qui a quelque souci de l'avenir, doit travailler à s'instruire d'avance sur les choses de son état, afin de conserver nos terres pour nos fils et les pousser dans une ère de progrès et de prospérité.

Les conférences ont été très bien accueillies. Les cultivateurs ont décidé de s'organiser en coopérative. Sur proposition de M. H. Cloutier, un comité temporaire a été nommé pour faire les démarches voulues auprès du Ministère, et s'occuper de la formation de la Société.

POUR LES ELEVEURS

Comment guérir les coliques, les rhumes, les enflures, etc.

Des centaines d'animaux sauvés tous les ans

D'UN INTERET PRATIQUE POUR LES AMATEURS DE CHEVAUX

C'est une affaire essentielle pour le cultivateur, le propriétaire de chevaux et l'éleveur d'animaux, de savoir ce qu'il faut faire en cas de maladie subite d'un de leurs animaux.

La lettre de M. Frank G. Fullerton, que nous reproduisons, donne des détails précieux concernant les soins nécessaires aux animaux malades.

"Il y a longtemps, lorsque mes chevaux souffraient de coliques, je leur donnais du poivre rouge dans du lait chaud, mais ce remède ne donnait que rarement le résultat voulu, et j'ai perdu plusieurs animaux de prix parce que je n'avais pas ce qu'il me fallait pour les soigner comme il faut."

Quelqu'un me parla des heureux résultats obtenus par M. Wendling, de Brockville, dans le traitement de ses chevaux de course au moyen de Nerviline, et j'en achetai une quantité. Avant longtemps, Nerviline sauva la vie d'un de mes étalons qui valait au moins \$1,000. Ce cheval avait des coliques et il serait certainement mort, si ce n'est pour Nerviline. Je me suis servi de Nerviline pour guérir les enflures, les maladies des jeunes animaux, les maux de rhume, et ce remède m'a toujours donné satisfaction. Je conseille à tous ceux qui ont des chevaux ou des animaux, d'avoir une provision de Nerviline chez eux.

Grandes bouteilles, 50c. ; petites bouteilles, 25c. ; chez tous les marchands ou en adressant à The Cataract Company, Kingston, Ont., et Buffalo, N.Y.

REVOLVERS, CARABINES, FUSILS

de chasse, Cartouches à balle, Couteaux de chasse, vêtements de nuit (Sleeping Bags), couvertures de laine rouges et grises.

Un attirail complet de chasse ou de pêche.

Chez S. J. SHAW & CIE., 13, Rue St-Jean, TELEPHONE 573

Tout le Monde le fait à Présent

Faites-le donc, allez acheter les Habits et Pardessus 20th Century chez J. L. O. Proulx, 105-111, rue St-Joseph. Ce sont sans contredit les plus chics Habits confectionnés au Canada.

Bon-Ton

Ces valeurs ne peuvent pas être égalées.

La Cie "Bon-Ton" fait une spécialité exclusive des COSTUMES POUR DAMES, JEUNES FILLES et ENFANTS et rien de plus. Elle est, donc, des mieux placée pour répondre aux besoins de cette clientèle au point de vue des modes et des tissus et donner de meilleures valeurs que les maisons qui tiennent toutes les lignes et achètent tout leur stock sur une base de prix uniforme.

A qualité égale, prix pour prix, les deux modèles ci-contre ne peuvent pas être égalés au Canada. Nous en sommes tellement sûrs que si ces articles, sur réception, ne donnaient pas entière satisfaction, vous les retourneriez et nous vous rembourserions votre argent et paierons les frais d'expédition.

862—Manteau en Ratine de bonne qualité, bien chaud, ou de Tissu Reversible, 32 pouces de long. Se porte ouvert ou fermé au cou. Couleurs : Bleu marine avec Revers Bleu clair ou Brun avec Revers Brun. Se fait aussi en Tissu Reversible Gris Oxford avec Revers Gris clair. Vert avec Drab ou Brun avec Brun clair. Prix, livré chez \$13.95. Vous recevrez aujourd'hui pour avoir un de nos catalogues si vous ne l'avez pas reçu déjà.

8136—Manteau de fillette en Tissu Reversible de bonne qualité avec doublure de même étoffe dans le dos. En gris Oxford avec Revers Gris clair ou Vert avec Drab, ou Brun avec Drab. Se fait aussi en Tissu Reversible Gris Oxford avec Revers Gris clair ou Brun avec Brun clair ou Brun avec Brun clair. Prix, livré chez \$7.49. 10 à 12 ans \$7.99. Prix livré à votre adresse.

LA CIE BON-TON, 423 rue St-Joseph, QUEBEC.

Manteaux de Tweed Rayé \$4.49

Ces manteaux se vendaient \$11.75. Réelle bonne valeur \$4.49. Un certain nombre de chapeaux garnis, tout-à-fait nouveaux, 25 p. c. de réduction.

Toilettes de Bal-Costumes

Notre département de confection de toilette de tous genres vous assure satisfaction entière. Apportez vos vieilles toilettes, nous vous en ferons de nouvelles.

Thérèse & Alberte de Paris Modes et Corsets, 252, rue St-Jean. Phone. 1679 Québec.

Quebec Hockey Club

(Incorporé d'après l'article 1233 et seq. S. R. Q.)
CAPITAL \$10,000
EMIS 6,000
Valeur au pair des actions, \$25.00, actions ordinaires seulement.
La balance de cent cinquante actions non soustraites est offerte au public au pair, sujet à allocation.
CONDITIONS :—50 p. c. comptant sur application.
La balance payable à une date subéquente non déterminée quand un appel sera jugé nécessaire.
Les applications devront être adressées à EUGENE MATTE, Secrétaire, De Vandry & Matte, Québec.

LE LINIMENT MINARD GUERIT LA MALADIE DU PIS DES VACHES

En Hiver, le Confort d'un Enfant EST SA SANTE

NOUS avons un assortiment très complet de pardessus pesants pour petits enfants de 3 à 7 ans, prix régulier \$4.98 pour..... \$2.98

PARDESSUS en tweed pesants pour garçonnets et enfants de 3 à 7 ans, \$4.90, \$5.00 et..... \$6.00

PALETOTS d'hiver (Ullsters) dernière nouveauté, jolis patrons avec demi ceinture en arrière et sur le bas des manches, tweed très pesant pour garçons \$5.00 à..... \$12.00

Confections pour Dames

MANTEAUX très bien finis et chauds, doublés, avec collet en fourrure, Martre, Alaska, etc.

MANTEAUX en étoffes reversibles, encore quelques jolis modèles pour fillettes.

NOUS avons encore un bon choix de flanellette pour kimono, 35c pour..... 19c

BONNES camisoles chaudes pour dames, demandez nos spéciales, 35c et..... 48c

Rep. SHMIDTADY 183-185, Rue St-Joseph

Librairie A. O PRUNEAU, 60, Rue St-Jean, Québec

Editeur de l'Ordo et des calendriers ecclésiastiques pour 1913. Maintenant en vente. Calendriers à effeuiller en tous genres, religieux et de fantaisie pour 1913.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

Donne force, chaleur et vigueur au corps. BYRRH est le premier des vins toniques et apéritifs. En Vente Partout Embouteillé à Thuir, (France) par Violet Freres. L. VIOLET, Successeur HUDON HERBERT & CIE, LIMITEE, Agents MONTREAL

VIN BYRRH

MAGIC BAKING POWDER

GARANTIT
UNE CUISSON
PARFAITE.

NE CONTIENT
PAS D'ALUM
FAITE AU
CANADA

MAGIC BAKING POWDER

**B.W. GILLET
COMPANY
LIMITED
TORONTO, ONT.**

Aux Fumeurs de Bons Cigares

Demandez à votre fournisseur notre
fameux Cigare

LUXO

CONSERVEZ LES CURE-DENTS.

10 de ces cure-dents retournés à la manu-
facture donne droit à un cigare.

La JAMAICA CIGAR CO.

171, Rue Notre-Dame des Anges, Québec.

Les Nouveaux Parfums 'Nestlé'

Parfums de Grand Luxe

Pour l'ARISTOCRATIE et le GRAND MONDE

"Frisson de Volupté"
"Mousse Parfumée"
"Sous la Coudraie"
"Honneur de Paris"
Etc., Etc.

"Larmes de Rose"
"Gage Fleuri"
"A Travers les Roses"
"Rose de Jéricho"
Etc., Etc.

Se recommandant à l'élite du Monde Élegant par leur qualité
particulièrement raffinée offrant les précieux avantages de produits
très étudiés, alliant à une finesse exquise une ténacité parfaite, et
qui, jointes à une présentation d'un goût vraiment artistique et tout
à fait Parisien, en font des produits de choix et de bon goût, les
classant de suite hors pair parmi tous.

En vente dans les principales maisons et pharmacies.

Pour la vente en gros s'adresser à

Beranger & Collette

Édifice Commercial, Québec, seuls agents pour le Canada.

Réorganisation

The Toledo Railways & Light Company

AVIS est par les présentes donné que le Comité de Réorganisation sou-
signé a préparé un plan et un contrat de réorganisation pour la TOLEDO
RAILWAYS & LIGHT COMPANY, dont des copies peuvent être obtenues
en s'adressant au Secrétaire du Comité.

Les valeurs, comprenant les certificats de dépôt jusqu'à présent émis par
le Comité de Protection des Détenteurs d'obligations et des Actionnaires,
devront être déposés au bureau de la New-York Trust Company, dépositaire,
le 10 au matin, le SAMEDI, 7 DÉCEMBRE 1912. Mais, vu que le Comité
désire mettre le nouveau plan en opération le plus tôt possible, les détenteurs
de valeurs ont pris de déposer leurs valeurs sans retard.

J. R. NUTT,

NORMAN B. REAM,

C. LEVYARD BLAIR,

JOHN SHERWIN,

H. P. MONTOSH,

WILLIAM B. HALE,

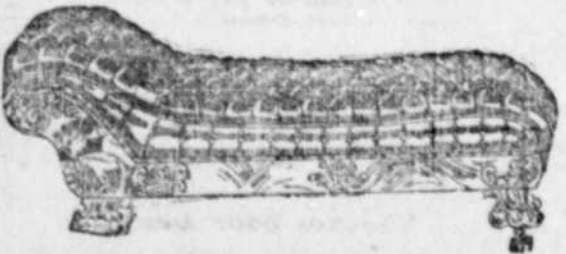
WILLIAM E. HUTTON,

WILLIAM H. NETHERLAND.

Adressez toute correspondance à :

W. W. MILLER, secrétaire,
24, Broad Street,
New York City, N. Y.

THE NEW YORK TRUST COMPANY, Dépositaire,
26, Broad Street,
New York, N. Y.



MEUBLES! MEUBLES!!

Un magnifique magasin de meubles vient d'être ouvert sur la rue
Commerciale à Bienville, sous le nom de "Bienville Fourniture". Tous
les meubles sont fournis par les grandes compagnies Américaines et
Canadiennes du Canada. Ces meubles sont vendus à des prix défiant
toute compétition.

Les meubles vendus à la ville de Québec, seront livrés à domicile
sans aucune charge extra. L'acheteur est certain de mettre plusieurs
piastres dans ses poches.

"BIENVILLE FOURNITURE"

TEL. 202

NAT. 279

Causerie Scientifique

FABRICATION DU SEL
ET DE LA SOUDE

(Écrit pour le "Soleil")

C'est du sel marin ou de sel-
chlorure de sodium, que nous voulons
parler, et l'on s'étonne peut-être que
nous écrivions ce titre de chapitre :
"Fabrication du sel", comme nous l'écri-
vions : "Fabrication du sucre". Ce-
pendant il faut bien nous y résoudre
puisque la nature est, dans l'un ou
l'autre cas, à la base de ces fabri-
cations pour fournir la matière pre-
mière, et parce que, dans le progrès
actuel, la fabrication industrielle du
sel a emprunté à la fabrication du su-
cre le principe d'un de ses plus im-
portants appareils : le triple effet.

La revue anglaise "Engineer" a don-
né d'instructifs détails sur cette fa-
brication en décrivant une usine ré-
cente établie à Manchester, sur le ca-
nal de Manchester, et outillée pour
produire deux cent cinquante mille
tonnes de sel par an, de sel.

Chose curieuse, ce sel anglais est
destiné à concurrencer, dans l'Inde
anglaise, le sel égyptien provenant des
marais salants installés de 1885 à
Port-Saïd, sur les bords de la Mer
Rouge, et de la Méditerranée. Lors-
qu'on considère la température qui
régne sur les rives de la Mer Rouge,
il est logique de penser qu'il y a là
un appareil d'évaporation naturel d'une
puissance considérable et illimitée.

C'est aussi ce mode évaporatoire
que pratique, d'ailleurs, en France,
l'industrie salinère au Salin-de-
Giraud, en face de Port-Saint-Louis-
du-Rhône, sur cinq mille hectares
on y trouve la plus grande unité salin-
nière des côtes méditerranéennes.

Pourquoi donc l'usine proprement
dite peut-elle intervenir dans cette
"fabrication" naturelle au point de
vue de la concurrence? Expliquons-
nous à ce sujet.

L'eau saée contient, en plus du
chlorure de sodium recherché pour
l'alimentation, des sels chimiques di-
vers, de magnésium, de potassium, et
de chaux, qui rendraient le sel in-
comestible, et ce se résoudrait dans
une cannière de forte densité de la-
quelle on extrait des divers produits
chimiques. C'est pourquoi la fraction mé-
canique qui, réalisée au moyen d'un
système de triple effet de sucrerie,
permet de rendre industrielle la fabri-
cation du sel et de lui donner beau-
coup plus de rapidité.

L'emploi du triple effet de sucrerie
pour l'obtention du sel date de 1890 ;
il est dû à un ingénieur nommé Pic-
card. Chaque appareil se compose d'un sys-
tème tubulaire chauffé par la vapeur,
d'un récipient, dans lequel se rassem-
ble la vapeur provenant de l'évaporati-
on de l'eau saée, tandis que le sel sa-
saturé est entraîné par la vapeur.

Le sel sa saturé, dans un ré-
servoir où il se sépare de la saumure.
Toute la chaleur de vaporisation, plus
qu'il en faut pour l'usine de West-
Point, est utilisée : l'appareil com-
prend même, d'une façon intéressante,
la vapeur d'échappement ayant été
fourni de la machine à vapeur dans
les moteurs de l'usine.

En dehors de l'alimentation, le
chlorure de sodium joue un rôle très
important dans l'industrie chimique,
notamment dans l'industrie de la so-
de qui fournit elle-même une matière
première indispensable à la verrerie,
à la fabrication des verres, à la savon-
nerie, à la papeterie, au blanchiment
des étoffes, au dégraissage des laines,
etc.

C'est l'illustre chimiste français
Leblanc qui, en 1785, trouva le pro-
cédé pratique pour obtenir la soude ou
le carbonate de sodium, à la verrerie.
Il indiqua, dans ce but, la construc-
tion d'un "four à réverbère" qui porte
son nom et dans lequel, pendant
longtemps, on produisit des réac-
tions chimiques nécessaires.

En 1852, une modification profonde
fut apportée à la fabrication Leblanc
celle-ci fut dite "procédé à l'ammonia-
que". Les fours de Leblanc cédèrent
la place aux fours tournants, brevets
par Elliott et Russell, et perfec-
tionnés ensuite par Stevenson et Wil-
liamson.

Une modification plus importante
encore ne devait pas tarder à se pro-
duire dans l'industrie de la soude.
C'est la mise en pratique de ce que
l'on appelle "le procédé à l'ammonia-
que".

Voici en quoi il consiste :
On ajoute à une solution concen-
trée de chlorure de sodium, de l'am-
moniaque ou du carbonate d'ammo-
niaque. Puis, on fait arriver dans ce
mélange de l'acide chlorhydrique lequel
transforme toute l'ammoniaque en
carbonate d'ammoniaque. On élimine
le chlorure de sodium par un procédé
bonifié déterminé une "double décom-
position" chimique, d'où résulte du bi-
carbonate de soude pur soluble, et du
chlorhydrate d'ammoniaque très solu-
ble. Le bicarbonate de soude recueilli,
lavé, séché, et calciné, fournit du
"carbonate neutre" et l'acide carboni-
que que l'on fait rentrer dans la fabri-
cation. En même temps, le chlorhy-
drique d'ammoniaque, resté dans les
eaux-mères, que l'on chauffe après les
avoir mélangées de chaux, régénère le
gaz ammoniaque. Il n'y a donc d'autre
résidu que le chlorure de calcium et
l'acide sulfurique qui intervient par-
ce qu'il doit le faire dans le procédé
Leblanc au four à réverbère. Le pro-
cédé de la "soude à l'ammoniaque"
peut être considéré comme un type de
méthode chimique laissant le mini-
mum de déchet et remontant en cer-
tains points aux sous-produits. Ceci ex-
plique le grand succès qu'il a obtenu.

Il est intéressant de signaler, dans
l'ordre d'idées scientifiques, que Le-
blanc, le premier inventeur de la fa-
brication de la soude, natif d'Isou-
dan, dans le département de l'Indre,
dût médecin de sa profession. L'ap-
partir, c'est l'illustre Pasteur, né à
Brogie, dans le département de l'Eure,
le prestigieux créateur des tentilles de
phare qui eut, le premier, en 1813,
l'idée du procédé chimique de fabri-
cation de la soude à l'ammoniaque. Elle
a été perfectionnée jusqu'en 1890, date
à laquelle elle fut reprise, à Putnam,
près de Paris, par MM. Schilling et
Roland, et prit sa forme finale et sa
véritable importance en 1895 par les
soins de M. Ernest Solvay.

CHRONIQUE

LA SOUDURE

(Écrit pour le "Soleil")

D'une façon générale, on entend
par le terme "soudure" la réunion de
deux pièces de métal au moyen d'un
ciment métallique introduit entre elles,
dont le joint, et auquel on donne
le nom de "soudure". Pour permettre
au ciment de "prendre" et de "tenir",
il est nécessaire qu'il soit amené à
l'état liquide, et que les surfaces à
réunir soient bien débarrassées de
tous les oxydes, et de corps étran-
gers quelconques. Pour que la sou-
dure se fasse, pas trop tôt, elle
doit être suffisamment surchauffée,
mais pour éviter que la pièce à tra-
vailler ne vienne elle-même à fondre,
il est nécessaire que la température
de fusion soit un peu moins élevée
que celle du métal à souder. Aussi,
dans la plupart des cas, se sert-on
d'alliages comme soudures.

La soudure autogène qui relie di-
rectement entre elles les parties d'un
même métal, doit son succès à ce
que les métaux qui entrent mainte-
nant dans la construction mécanique
sont précédemment des alliages, les
aciers fabriqués, dont la série est d'une
variété extrême, puis les alliages d'al-
uminium, d'autant plus utiles pour
les applications qu'ils présentent une
grande résistance sous un poids re-
lativement très faible. Il y a même
des alliages d'aluminium et de
magnésium qui se présentent sous
un aspect extraordinaire : son poids
spécifique est inférieur à celui des
deux métaux qui servent à le com-
poser.

Donc la soudure autogène permet
tant de brider les pièces métalliques
par fusion, au lieu de les couder, on
quelque sorte, par le rivetage, est un
procédé véritablement nouveau. Lors-
qu'il s'agit de l'appliquer au fer et
à l'acier, les impuretés que contiennent
ces métaux comme résultat de
leur fabrication même sont la con-
dition voulue pour qu'ils puissent se
soudure à eux-mêmes dans les certaines
conditions de température. Le car-
bone, à l'état de carbures, est un pré-
cieux auxiliaire. Il n'en est pas de
même du soufre et du phosphore :
le soufre provoque la cassure à froid
et le phosphore, la cassure à chaud.
Leur absorption dans la soudure
est donc néfaste.

Dans la fonderie de l'acier, on pré-
vient la formation des soufflures en
ajoutant dans le four une certaine quan-
tité de borax. Le borax est un mé-
lange d'aluminium et d'oxyde de
fer. L'aluminium, en raison de sa fa-
ible densité, monte à la surface de la
masse fondue en entraînant avec lui
par une sorte de filtration mécanique
les corps étrangers et en se trans-
formant en alumine et en alumine :
même temps se produit une combus-
tion du soufre à la surface : il forme,
avec l'acide, une crasse flottante
que l'on évacue et l'on en est dé-
barrassé, ce qui est tout à fait utile
pour les opérations futures et éven-
tuelles de soudure.

La soudure autogène est fort em-
ployée pour les tubes de fer et d'acier :
elle demande une habileté spé-
ciale de l'opérateur ; mais, lorsqu'il
la possède, le résultat obtenu est ex-
cellent.

On l'applique aussi aux cylindres
des moteurs d'automobiles. C'est
dire la soudure qu'on lui accorde.
Le tour de main spécial, dans ce cas,
consiste à ébaucher le cylindre tout
entier au rouge sombre dans un four
à moufle à l'air, la réparation par
soudure autogène, dans cet état de
chauffe, à remettre le cylindre au
four, à le réchauffer, et enfin, à le
trempier lentement.

Le four à moufle pour cet usage, et
pour la réparation de pièces fondues
en général, est fort employé en An-
gletterre ; il tend à se répandre dans
les autres pays. Un four de ce genre
produit lui-même son gaz de chauff-
age, il se compose d'un générateur
de gaz, d'une chambre de chauffage
à haute température, et d'un réchauf-
fage d'air, formant un ensemble com-
plet. Le revêtement extérieur du four
est en métal.

Nous avons dit que l'une des con-
ditions essentielles pour la bonne
soudure était le parfait nettoyage des
parties à réunir. Les praticiens ont
pour cela des formules diverses. En
thèse générale, le résultat s'obtient
en recouvrant la surface d'une sub-
stance ayant la propriété de dissoudre
les oxydes et qui fonde à la tem-
pérature de soudure. A cet effet on em-
ploie volontiers le borax en poudre, ou
mis en pâte, avec de l'eau, le kroyth
en poudre, formé de sodium, d'alu-
minium, et de fluor, mélangé d'une
substance extrême, ou enfin, dans cer-
tains cas, on se sert en poudre, égale-
ment d'acide phosphorique et d'alco-
hol que l'on appelle "eau à souder de
Mellor".

Pour le soudage du zinc, on emploie
l'acide chlorhydrique, ou, maritiquement,
pour souder le laiton ou le fer blanc,
soit une solution d'ammoniaque en pou-
dre, ou d'une solution ammoniacale
de chlorure de zinc que l'on nomme
en terme de métier, "eau à souder".

Les procédés de soudure autogène
ont trouvé un concours de premier
ordre dans l'industrie.

On les emploie, dans l'industrie, on ob-
tient de la soude et de l'hydrogène ;
dans l'autre, la positive, se dégage le
chlorure ; une cloison désignée sous le
nom de diaphragme sépare les deux
cellules. Lorsque que l'on procède à
l'électrolyse, par voie sèche, on opère
sur le chlorure de sodium, sur le sel,
à l'état sec, mais que l'on porte à une
température suffisante pour le fondre.

On obtient alors du chlore et du ré-
sidu. On le sépare l'un de l'autre,
soit par un système de condensation,
le sodium en présence d'un corps qui
l'absorbe, et qui, étant donné la tem-
pérature qui régnait dans l'appareil
électrolytique, peut être, tout simple-
ment, le plomb métallique.

La production de chlore est surabon-
dante dans ces divers procédés ; pour
s'en débarrasser, car il n'y a pas d'autre
expression, on le fait absorber par
de la chaux et l'on obtient du
chlorure de chaux qui n'est pas sans
utilité chimique au point de vue du
blanchiment, mais dont on ne fait
que faire des blocs qui constituent un
énorme sous-produit.

L'électrolyse de la soude a d'ail-
leurs, l'avantage très apprécié de four-
nir le sodium métallique indispensable
pour la fabrication de certaines com-
posés organiques, entre autres de l'an-
iline, et aussi du peroxyde de so-
dium, ainsi que M. Georges F. Jau-
bert l'a démontré, le produit oxygé-
né qui sert de réactif, avec une
extrême facilité, l'oxygène destiné aux
opérations industrielles.

Max de NANSOUTY.

ordre dans l'industrie de la liqué-
faction de l'air. Le chalumeau à gaz oxy-
hydrogène sans être absolument resté
un appareil de laboratoire ne se pré-
sente pas seulement à la difficulté d'ob-
tenir à volonté et en quantités aussi
grandes que possible, l'oxygène néces-
saire. Or, la production de ce gaz est
devenue d'une extrême facilité au
moyen des machines à air liquide.
Les premières machines de ce genre
travaillaient à de très fortes pres-
sions pour la compression de l'air.
Cette pression n'est plus que de dix-
huit atmosphères pour les appareils
produisant cent mètres cubes d'oxy-
gène par heure et leur auteur prévoit
qu'elle s'élèvera à dix atmosphères
pour les appareils produisant à l'heure
mille mètres cubes d'oxygène. On
peut concevoir des usines produisant
annuellement cinquante millions de
mètres cubes d'oxygène!

Dans ces conditions le dard du cha-
lumeau, auquel rien ne résiste, est
un instrument de travail incompa-
rable en ce qui concerne les métaux ;
la soudure autogène va devenir, de
plus en plus, d'un usage courant.

MAX DE NANSOUTY.

Diabétiques Guéris
Par centaines
L'Anti-Diabète de Sanol

L'ANTI-DIABÈTE DE SANOL a guéri
des centaines de cas de cette affreuse ma-
ladie, le diabète mellitique. Nous pou-
vons fournir les chiffres exacts qui dé-
passent les centaines. Parmi ceux qui ont
été guéris il y en a plusieurs qui résident
à Winnipeg et dans d'autres villes de
l'ouest et nous en comptons plusieurs
parmi les gens les plus en vue de notre
pays. Si vous souffrez de la diabète
mellitique vous pouvez être guéri par

L'ANTI-DIABÈTE DE SANOL.
Si vous désirez connaître l'effet de ce
remède sûr, nous vous mettrons en com-
munication avec des médecins et des di-
recteurs d'hôpitaux qui vous donneront
un compte-rendu des heureux résultats
qu'ils ont obtenus avec l'ANTI-DIABÈTE
DE SANOL. Ce remède n'est réellement
pas un remède breveté, mais un spécifique
contre cette maladie en particulier.

Envoyez-nous et nous vous fournirons au-
tant de nous et d'adresses que vous de-
sirez de résidents de Winnipeg et ail-
leurs afin que vous puissiez apprendre de
source première ce que ce merveilleux re-
mède a accompli pour vos semblables.

Ce remède est préparé exclusivement
par la SANOL MANUFACTURING COM-
PANY, Winnipeg.
En vente dans les meilleures pharmacies
à \$2.00 la bouteille.—John Laliche, 735,
St-Vallier, agent.

**"PICARD MACHINE
SHOP CO."**
La maison Picard & Bureau, infor-
me ses nombreux clients et le public
en général que son établissement de mé-
canisme de mécanique, sera à l'ave-
nir remplacé par celui de "Picard
Machine Shop Co."

Par la formation de cette nouvelle
compagnie, dont M. Léger Picard est
le président, et M. Alphonse Guil-
bert le gérant général, plusieurs ma-
chines des plus modernes ont été
ajoutées au bon outillage de la
présente maison "Picard & Bureau",
assurant par cet outillage des plus
complets, à nos anciens clients qui
nous l'espérons continueront de nous
donner leurs commandes, et à nos
nouveaux qui voudront bien nous fa-
voriser de leurs estimées commandes,
la prompte exécution, dans la con-
struction ou la réparation des pièces
de machinerie qu'ils nous confient,
tout en leur assurant aussi une plei-
ne et entière satisfaction.

Nous remercions tous nos clients
pour le bon encouragement qu'ils nous
ont donné par le passé, et nous
comptons encore sur vous dans l'ave-
nir pour mener à bonne fin les suc-
cès que nous attendons de notre nou-
velle compagnie.

Vos bien dévoués,
PICARD MACHINE SHOP CO.
Léger Picard, Président.
8-r.o.

Battlefields Realty Co. Ltd.

AVIS D'INCORPORATION

Avis est donné au public que, en vertu de
la loi des compagnies de Québec, il a été
accordé par le Lieutenant-gouverneur de la
province de Québec, des lettres patentes en
date du quatorzième jour d'octobre 1912, con-
cernant en corporation MM. David Henry Pen-
nington, marchand de bois, Jean François
Siméon Dupas, marchand, Archibald Walter
Hay, agent d'assurance, Frederick McMahon,
gérant, Alexander Christinus Byrne, agent
d'assurance et Thomas Bernard Hlad O'Neill,
marchand de bois, tous de la cité de Québec,
tous les buts suivants :

Faire les affaires d'immobilier et les affaires
d'une compagnie de terrains ;
Acquiescer par achat, bail, échange, octroi,
concession ou autrement, et détenir et possé-
der des terrains et immeubles de toute des-
cription, et développer, améliorer, exploiter et
disposer toute telle propriété en ruée, rues, car-
rées, lots, ou autrement, et ériger des mai-
sons, bâtisses et autres constructions sur les
propriétés immobilières ainsi acquises ;

Vendre, louer, donner à bail, transporter,
échanger les dits terrains et immeubles ou
toute partie d'eux, en disposer ou en faire
le commerce autrement, et les bâtisses sus-
érigées, et disposer des rues, carrées ou ruel-
les sur telle propriété ou en faveur de toutes per-
sonnes ou municipalités, aux termes et condi-
tions que la compagnie peut juger à propos ;

Faire des avances aux moyens de prêts aux
acquéreurs ou locataires d'aucune partie de
la propriété de la compagnie pour les fins de
construction ou autres améliorations ; aider,
aux moyens d'avances, ou autrement, dans la
construction et l'entretien des chemins, rues,
ouvrages hydrauliques, drains et autres
améliorations calculées pour rendre la pro-
priété de la compagnie plus accessible et pour
augmenter sa valeur ;

Prendre et détenir des hypothèques, obliga-
tions et garanties pour garantir le paiement
du prix d'achat de toute propriété vendue par
la compagnie aux acquéreurs ou autres ou
pour avances par la compagnie aux ac-
quéreurs pour les fins de construction ou autres
améliorations ;

Agir comme agent pour toute compagnie,
corporation, société ou personne faisant aucunes
affaires ou entreprises ci-dessus mention-
nées ;

Acquiescer par achat ou autrement toute pro-
priété, meubles ou immeubles, franchises,
droits ou privilèges, qui peuvent être néces-
saires pour les fins de la compagnie, et en
disposer en aucune manière ;
Posséder, acheter ou acquiescer autrement, et

"NE PRENEZ PAS D'EXCUSE"

Tout marchand qui est satisfait d'un profit raisonnable
vous donnera le

"SALADA"

Thé Ceylan lorsque vous le lui demanderez, d'autres
pousseront des substitutions, "ainsi soyons sur nos gardes."

Thés noir, mélangés, verts, paquets cachetés seulement.



GRATIS. Cette complète combinaison d'écrits composée de
150 pièces.

CARCON ET FILLES JAMAIS AUCUNE GRANDE PRIME FUT OFFRTE EN
CANADA ET AUCUNE FACILE À OBTENIR.
LISEZ CE QUE CETTE GRANDE COMBINAISON D'ÉCRITS CONTIENT.
Un grand sac d'école plein de crayons de bonne qualité, 10 porte-plumes
le bout en acier, 10 douzaines de petites plumes, 20 feuilles de papier à écrire, 1 douzaine d'en-
veloppes pour lettres, 1 boîte de peinture à l'eau en 15 couleurs avec les pinceaux et les pots, 10
magnifiques crayons à dessin en 10 couleurs, 1 canif en acier de bonne qualité, 1 grand couteau à
craie en bois avec couteau glissant, 1 imprimatrice complète contenant caractères, encre,
poinçon et palette à tampon, une règle de 12 pouces élastique, 1 éditeur à crayon avec lame
d'acier et en dernier, mais pas moins 150 pièces, la plus grande invention pour l'usage des é-
coliers et des étudiants.

Pensez-y bien cette complète combinaison d'écrits est gratuite.
Nous sommes déterminés cette année à vendre un million de paquets de Bloo-Marvel et d'ap-
porter une somme d'argent pour acheter cette marque.
Le Bloo-Marvel est une grande amélioration au prix de l'ancienne manière de passer au bleu et
dure le double de temps.
Toute personne qui achète un paquet de ce genre est sûr d'être satisfait et d'être en possession
de tous les articles de cette grande combinaison. Complément, si vous consentez à vendre
seulement 25 PAQUETS DE BLEU MARVEL À SEULEMENT QUE 100. LE PAQUET.
Tout garçon ou fille peut vendre 25 paquets aisément. Sans aucun trouble.
Nous vous enverrons le Bloo-Marvel à crédit et vous le recevrez jusqu'à ce que vous le vendiez.
Simplement envoyez votre nom et adresse au point de vente. Tout paquet est livré avec un
de ces grandes et complètes combinaisons pour écoliers. ■
Écrivez, si vous le pouvez, à votre professeur ou à votre principal, recommandez-nous le.
Adressez aujourd'hui : THE MARVEL BUNG CO., Dept. 5, 153 TORONTO, ONT.
GARCON ET FILLE SONT TOUJOURS SATISFITS DE NOS PRIMES.

Eau Purgative Riga

Nous recommandons l'Eau de Riga dans les cas
de Constipation, Indigestion, Excès de bile.

Aussi toujours en mains les Eaux Minérales
alcalines, diurétiques et purgatives, Vichy, Vichy
Limonaire, Pougues, Contrexville, Vittel, Evian,
Carabana, Hunyadi Janos, Apenta et autres.

Adressez-vous à la

L.E. MARTEL, Pharmacien

Phones 2483 et 4529 51, Rue ST-JOSEPH

AUX CULTIVATEURS ETC., ETC.

Avant de placer votre commande, venez voir notre assortiment
de farine, grains, foin, phosphate Thomas, sileighs, carrioles, barilots,
harnais, poêles, engins à gazoline, machines à coudre, centrifuges,
robes de carrioles, capots, etc., etc.

Prix Raisonables—Conditions Faciles

VEZINA & FILION, Enregistrée,
LIMOILLOU, QUEBEC.

C. J. SIMARD.

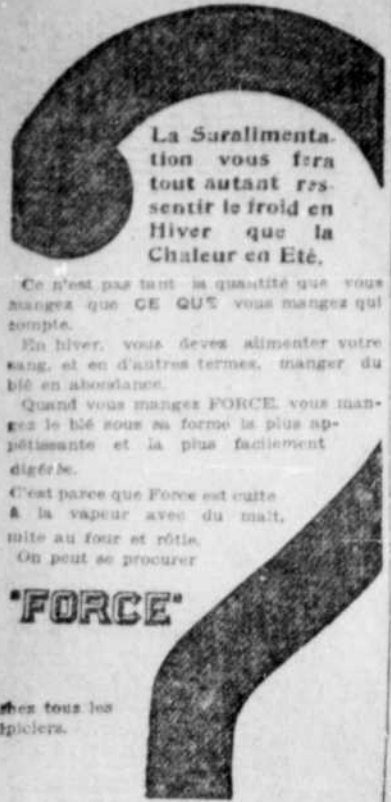
Sous-secrétaire de la province.

MEREDITH & MEREDITH.

Notaires publics.

TELEPHONE 2692 . . . ST-ROCH, QUEBEC

La Question de l'Alimentation en Hiver



RESOLUE



The H. O. Company,
Hamilton, Ont.



FRUITS LAXATIFS RAPIDEMENT
SANTS—TRES AGREABLES
A PRENDRE
CONTRE

CONSTIPATION
HEMORROÏDE

EMBARRAS GASTRIQUES ET
INTESTINS
Exiger la signature GRILLON,
SUR LA BOITE
SUR LA BOITE

TAMAR
INDIEN
GRILLON

CAFE DUGAL

—AUDITORIUM—
Ouvert jusqu'à 1 heure a. m.

Le meilleur restaurant pour
Dames et Messieurs

Tenderloin Steak (filet)
avec Champignons 60c

SIRLOIN STEAKS 35c

LUNCH OU DINNER à 30c

Salles à Diner Privées.
Pensionnaire semaine \$4. et \$5.

M. L. DOHAN
COURTIER DE BOURSE

15, RUE DALHOUSIE 75
QUEBEC

BUREAU TELEPHONE 4745
RES. 102 LEVIS
NAT. 29 LEVIS

Il privé directs avec New-York,
Chicago, Buffalo, Cobalt et Montréal.
Stocks achetées comptant ou sur
marge.

Nous nous ferons un plaisir de vous
fournir toutes les informations néces-
saires par le Téléphone ou autrement.
Tous dépôts d'argent garantis.

Shiloh
Le remède des familles contre les maux de gorge.
Shiloh coupe et lève le mal et fait tout de bien.

LA QUESTION DU FRANCAIS DANS ONTARIO

La question du français dans Ontario met en jeu la validité des conventions intervenues entre les diverses provinces du Canada et comprises dans le contrat solennel connu sous le nom de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

L'observateur partisan, le canadien-français et catholique en particulier, est tenté de reprocher amèrement à l'élément anglo-saxon d'Ontario, son manque de fair play, mot dont on se sert un peu trop, ses tentatives d'enlever l'usage de la langue française dans les écoles.

Tel n'est pas le but de cet article. Le désir des anglais d'Ontario d'obtenir le français est la résultante de leur esprit dominateur. Il répond à leurs aspirations outrées et discutables, mais en réalité basées sur un nationalisme étroit, rêvant de faire des divers éléments de cette province, un tout unifié, nécessairement anglais, par les aspirations, les idées, et ce qui en est la synthèse : la langue.

Il est à craindre cependant que les appels des canadiens-français à l'esprit de justice de leurs concitoyens anglais, contre tout ce qu'il y a de vexatoire et d'injuste dans un tel projet, ne rencontrent que peu d'écho auprès d'eux. Ni les travaux et les sacrifices de notre race, ni les beautés de notre langue, ni les mérites de la culture et de la civilisation française, ne sauraient suffire à nous gagner spontanément la sympathie du peuple d'Ontario.

C'est à la constitution, à son texte formel, que nous devons recourir pour faire respecter nos droits : elle est si souvent méconnue, qu'il est essentiel d'en rappeler sans cesse les vérités, afin de les faire entrer d'avantage dans l'esprit de tous les citoyens canadiens.

À la Conférence de Québec, de 1864, où s'était élaboré le projet de la Confédération, grâce à l'union de confédérés aussi irréconciliables que George Brown et George Étienne Cartier, la résolution suivante a été adoptée et incorporée ensuite dans la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

10. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées, (denominational) ;

20. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux syndicats d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent édictés aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la reine dans la province de Québec ;

30. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'Union, ou sera subseqüemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation.

Il y a eu discussion là-dessus : nous voyons dans la vie de Sir Oliver Mowat, qu'il s'était opposé énergiquement à cette clause, voulant laisser à chaque province, le contrôle absolu de l'éducation. Mais elle fut adoptée et précisée, parce qu'elle fut adoptée après objections, après discussion, elle ne laisse plus place à l'imprévu et doit avoir toute la force que comporte une convention comprise dans un texte aussi formel et émanant de la source suprême de l'autorité : le parlement impérial.

Il y a donc dans Ontario des écoles séparées et elles existeront tant que l'acte de la Confédération sera en force ou ne sera pas amendé. Si elles existent, il s'ensuit qu'elles doivent avoir l'aide du gouvernement, ou du moins sa tolérance, pour leur permettre d'être en état de rendre les services, que les parents des enfants fréquentant ces écoles, ont droit d'exiger d'elles.

Lisez plutôt les paroles de M. Meredith, chef du parti conservateur dans Ontario :

"Le maintien des écoles séparées est garanti à nos concitoyens canadiens-français par la constitution."

Quelques-uns peuvent regretter qu'il ait été nécessaire de les reconnaître, mais il n'en est pas moins le devoir du gouvernement de les administrer honnêtement, de les rendre aussi efficaces que possible, de façon à ce qu'elles puissent rendre les services pour lesquels elles ont été établies."

Que l'on veuille maintenant dans Ontario, altérer la nature de ces écoles séparées en les faisant passer sous le contrôle du gouvernement provincial, c'est manifestement violer cette disposition si claire, si explicite de l'Acte de l'A. B. du Nord.

Les écoles séparées dans Ontario sont au-dessus de la juridiction du parlement provincial, elles ont droit de se mouvoir librement, de choisir

leurs instituteurs, de fixer leur programme, et si leur enseignement n'est ni licencieux, ni instinctif à la révolte contre la Couronne britannique, il est libre et facultatif. C'est donc tendre à un but irréalisable que d'essayer, comme le fait le gouvernement Whitney, d'enlever à la minorité d'Ontario les privilèges et les droits qui lui sont garantis par la constitution.

Si l'on étudie l'histoire politique de la province voisine, l'on ne s'étonne pas de la présente levée de bouillottes contre le français. En 1857, à la suite de la passation de la loi se rapportant aux biens des Jésuites, la province d'Ontario a été secouée par les cris de "no popery", "no french domination". Une société s'était même formée à cette époque, ayant pour nom, d'ironie des appellations, "The equal rights association", dont le but était de grouper tous les protestants, de les engager à faire bloc contre les catholiques, à les combattre sans trêve et à les chasser de tous les emplois publics. M. W. Meredith, chef de l'opposition, s'était fait l'écho de ces appels aux préjugés, qui formaient la partie la plus importante de son programme électoral à l'élection de 1857.

La minorité ontarienne trouva alors dans la personne de Sir Oliver Mowat, premier ministre libéral, un défenseur intrépide qui infligea aux champions de l'intolérance, une leçon dont ils n'ont pas su, malheureusement, profiter. Dans un manifeste adressé à ses électeurs du comté de North Oxford, Oliver Mowat leur disait, que les français avaient, comme sujets britanniques, des droits égaux, que le contrôle des écoles séparées leur appartenait, qu'il s'en remettait à leur jugement pour savoir si le respect des lois devait passer avant la bigoterie. Le jugement fut entièrement favorable à l'illustre ministre provincial, qui fut maintenu au pouvoir par une forte majorité.

Cette élection de 1857, jusqu'à aujourd'hui, on était allé dans ce comté de North Oxford, pour voir un acte de violence, on était allé dans ce comté de North Oxford, pour voir un acte de violence, on était allé dans ce comté de North Oxford, pour voir un acte de violence.

En 1889, le parti oppositionniste fut pris de panique à la nouvelle que sur six mille écoles publiques, il y en avait 98 dans la partie est de la province, où l'on enseignait le français. M. T. Dickson Craig, député de West Durham, proposa alors de faire une enquête générale sur le système éducationnel. Les commissaires, tous anglais, après sérieuses recherches, firent leur rapport dont l'extraits les conclusions suivantes :

"Il n'appart pas que l'usage des livres français soit dicté par le désir de la part des Canadiens-français, d'exclure la langue anglaise des écoles."

"Ils ont vécu depuis longtemps dans leurs localités d'origine, (bousillards) de l'usage de leur langue maternelle. — Ils y sont profondément attachés, — la langue de leur père, langue parlée à leurs foyers, par leurs enfants. Il est naturel qu'ils la chérissent, et qu'ils veulent que leurs enfants en soient instruits."

"Si les écoles sont traitées avec justice, avec ménagement, pour les sentiments populaires, nous croyons que sous peu elles auront atteint un degré d'efficacité, qui sera satisfaisant, aux Anglais comme aux Canadiens-français."

Sir Oliver Mowat ajoutait comme commentaire à ce rapport, les paroles qui suivent, qui sont un bel éloge de celui qui les a prononcées :

"Ostracisez les français, leur langue maternelle, et ils vous haïront et n'auront rien à faire avec vos écoles. Accordez une juste attention à leurs écoles, et ils seront heureux de faire apprendre l'anglais à leurs enfants."

"Comme il est de l'intérêt général, que toute notre population connaisse l'anglais, il faut s'efforcer par toute mesure raisonnable, à fournir à notre jeunesse, l'avantage de l'apprendre."

Comme Sir Oliver Mowat, chef estimé de sa province, attaché profondément aux institutions britanniques, presbytérien pratiquant et convaincu, pouvait-il tenir un tel langage si en opposition avec celui des ministres actuels.

C'est que chez lui, la hauteur des vues lui imposait le respect des privilèges de la minorité et lui inspirait le désir d'unir les divers éléments par le respect et l'amitié mutuels dans l'œuvre commune de progrès et d'avancement de sa province.

Le gouvernement Whitney défend, au public, par des considérations d'ordre public, qu'il se résument à soutenir, que l'enfant appartenant à l'état, ce dernier doit voir à son perfectionnement, que ce perfectionnement ne peut s'opérer, sans restreindre d'avantage, l'usage de la langue française, qu'il ne veut nullement enlever aux écoles séparées, leur caractère religieux.

L'on pourrait répondre qu'il est absurde, du moins pour les débuts, de donner l'enseignement à des enfants, autrement que dans leur langue maternelle, que les petits canadiens-fran-

A UN MECONTENT DE TADOUSSAC

Sous le titre ci-dessus, nous lisons dans le numéro d'hier, du "Saint-Laurent", journal publié à la Rivière du Loup, l'information suivante :

"Un citoyen de Tadoussac, haut personnage de l'endroit, paraît-il, s'est servi des colonnes du "Soleil" de Québec et a abusé de la bonne foi des rédacteurs de ce journal pour satisfaire ses petites rancunes et ses envies de nuire à une compagnie qui, depuis quatre années, fait tout ce qu'elle peut pour être utile aux habitants de la rive Nord du St-Laurent."

Monsieur le rédacteur du St-Laurent, si vous voulez me le permettre, je me servirai de votre intéressant journal pour répondre à "l'écriteur" de Tadoussac, car, ce monsieur n'en vaut guère la peine, mais pour rétablir la vérité des choses que, à dessein, ce mécontent ingrat a faussées.

Depuis l'origine de la Cie de navigation Trans-St-Laurent, le S. S. Mahone fait le service des mailles entre Rivière du Loup et les Escoumains, en hiver comme en été, bien entendu quand la température le permet et quand la navigation est possible dans le Saguenay. Le gouvernement subventionne la compagnie, suivant les saisons et les localités desservies ; ainsi il y a plusieurs contrats dont les deux principaux sont : le contrat pour le service entre Tadoussac et la Baie St-Catherine, pour traverser les mailles de la rive nord quand il y en a ; 2o contrat pour le service entre Tadoussac et Rivière-du-Loup, un voyage par semaine du 1er novembre au 1er mai.

"Lecteur" se plaint des changements faits cette année. Pourquoi, dit-il, la Compagnie a-t-elle annulé un voyage par semaine entre Tadoussac et Rivière-du-Loup ? Les subsides sont-ils moindres ou le ministre des Postes veut-il économiser ?... Rien de tout cela, Lecteur, et pas de quoi s'inquiéter. Les années passées, le service des mailles entre les localités échelonnées sur la rive nord du St-Laurent ne se faisait que quatre fois par semaine. Le mardi et le vendredi, il n'y avait pas de courrier ; par conséquent le bateau était libre de venir à la Rivière du Loup ces deux jours-là, et c'est ce que la Compagnie Trans-St-Laurent a toujours fait, dans la mesure du possible, quoique par son contrat elle s'était tenu qu'à "un" voyage par semaine, par "deux", entendons-nous, ami Lecteur.

Si la Compagnie faisait faire un second voyage, à son bateau, c'était pour donner satisfaction plus grande au public et pour prouver qu'elle ne mésestimait pas ses dépenses ; mais elle le faisait parce qu'elle le pouvait. Cette année les choses sont changées et voici comment :

Des citoyens de Tadoussac et d'ailleurs, (peut-être Lecteur en était-il), ont demandé au Département des Postes, un service quotidien sur la rive nord. Ils l'ont obtenu, (preuve que le Ministère des Postes est assez gentil quoiqu'en pense le "Lecteur tadoussacien"). Mais comme le courrier doit traverser le Saguenay entre Tadous-

ac et Baie St-Catherine et que par contrat, la Cie Trans-St-Laurent, est tenue de faire cette traversée, il est impossible au S. S. Mahone de venir à la Rivière-du-Loup, le vendredi, de ce fait même. Si, le mardi, le Mahone traverse de Tadoussac à Rivière-du-Loup, c'est que le contrat, obligeant la Compagnie à faire ce voyage, prime le contrat de Tadoussac à la Baie St-Catherine. À qui la faute d'avoir annulé le voyage du vendredi ? Est-ce au Ministère des Postes ? Non ; est-ce la Cie Trans-St-Laurent ? Non. Les coupables sont ceux qui ont demandé un courrier quotidien, et qui par ce fait même obligent le "Mahone" de rester à Tadoussac. En voulant beaucoup, ces messieurs y ont perdu.

En êtes-vous, Lecteur ?

Parlerai-je de la Grosse Roche ? Un mot suffira pour détruire la mauvaise impression qu'aurait pu faire dans le public les insinuations de Lecteur. Le Mahone n'est pas tenu à voyager entre Tadoussac et Grosse Roche du 1er novembre au 1er mai. Encore ici, c'est par esprit public, que la Cie Trans-St-Laurent fait faire quelques voyages à son bateau à la Grosse Roche, dans le Saguenay, en novembre, elle ne reçoit aucun subside pour ces voyages faits pour accommoder les habitants du Sacré-Cœur avec la navigation de la Cie Richelieu et Ontario.

De quel droit vient-on se plaindre ? Le Lecteur, mécontent, nous fait penser à ces enfants gâtés, à qui l'on refuse rien, mais qui ne sont jamais contents. Vous avez été gâté, Lecteur, mais de grâce ne devenez pas "gâteux", et pour cela ne parlez pas du service des mailles le dimanche.

REMEDE A DOMICILE POUR L'EXZEMA

Ceux qui souffrent d'eczéma et qui n'ont jamais essayé le composé d'huile de pyrolyse (connu sous le nom de Prescription D. D. D.), peuvent maintenant se procurer une bouteille d'essai à 25c. seulement. Ceci est une offre spéciale, car jusqu'à présent ce composé se vendait à \$1.00 la bouteille.

L'huile de pyrolyse en composition avec le thymol et autres ingrédients curatifs dans la Prescription D. D. D., est maintenant reconnue par les hommes de science. Elle supprime la démangeaison dès la première application et les guérisons qu'elle produit sont permanentes. Dans tous les cas nous SAVONS que la démangeaison est IMMEDIATEMENT supprimée, nous vous le GARANTISSONS. C'est pour cette raison que nous vous conseillons d'en faire l'essai, maintenant pour 25c. Ne manquez pas de demander l'huile préparée suivant la formule connue sous le nom de Prescription D. D. D.

W. BRUNET & Cie.,
Pharmaciens.

Avez-Vous Besoin d'un Habillage Bleu ou Noir ?

Nous venons de recevoir 125 Habilllements bleu et noir sur lesquels nous avons une grande réduction, étant livrés en retard, et comme nous avons déjà notre assortiment complet nous vendons ces habits à \$12.50, \$13.50 et \$15.00.

J. L. O. PROULX,
105-111, rue St-Joseph.

COMITE DU FEU CITE DE QUEBEC

Bureau du Greffier de la Cité
Québec, 7 novembre 1912.

SOUSSIONS POUR TRAINAUX POUR RESERVOIRS CHIMIQUES

AVIS PUBLIC
Est par les présentes donné que le sous-signé recevra des soumissions cachetées jusqu'à JEUDI, le 14ème jour de NOVEMBRE courant, 1912, à quatre heures de l'après-midi, pour faire, pour l'usage de la Brigade du Feu :

1. Quatre (4) trainaux pour réservoirs chimiques.

Les soumissionnaires pourront voir les plans et spécifications et auront toutes les informations nécessaires du Chef de la Brigade du Feu.

Le Comité du Feu ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Il se réserve aussi le droit d'exiger des cautions.

Le contracteur paiera au notaire le coût de rédaction du contrat et en fera tenir une copie au Comité du Feu. Les dites soumissions seront reçues comme suit : Deux le premier janvier, et deux, le 15 janvier 1913.

Par ordre,
AUGUSTE MALOIN,
Secrétaire Comité du Feu.

A UN MECONTENT DE TADOUSSAC

Sous le titre ci-dessus, nous lisons dans le numéro d'hier, du "Saint-Laurent", journal publié à la Rivière du Loup, l'information suivante :

"Un citoyen de Tadoussac, haut personnage de l'endroit, paraît-il, s'est servi des colonnes du "Soleil" de Québec et a abusé de la bonne foi des rédacteurs de ce journal pour satisfaire ses petites rancunes et ses envies de nuire à une compagnie qui, depuis quatre années, fait tout ce qu'elle peut pour être utile aux habitants de la rive Nord du St-Laurent."

Monsieur le rédacteur du St-Laurent, si vous voulez me le permettre, je me servirai de votre intéressant journal pour répondre à "l'écriteur" de Tadoussac, car, ce monsieur n'en vaut guère la peine, mais pour rétablir la vérité des choses que, à dessein, ce mécontent ingrat a faussées.

Depuis l'origine de la Cie de navigation Trans-St-Laurent, le S. S. Mahone fait le service des mailles entre Rivière du Loup et les Escoumains, en hiver comme en été, bien entendu quand la température le permet et quand la navigation est possible dans le Saguenay. Le gouvernement subventionne la compagnie, suivant les saisons et les localités desservies ; ainsi il y a plusieurs contrats dont les deux principaux sont : le contrat pour le service entre Tadoussac et la Baie St-Catherine, pour traverser les mailles de la rive nord quand il y en a ; 2o contrat pour le service entre Tadoussac et Rivière-du-Loup, un voyage par semaine du 1er novembre au 1er mai.

"Lecteur" se plaint des changements faits cette année. Pourquoi, dit-il, la Compagnie a-t-elle annulé un voyage par semaine entre Tadoussac et Rivière-du-Loup ? Les subsides sont-ils moindres ou le ministre des Postes veut-il économiser ?... Rien de tout cela, Lecteur, et pas de quoi s'inquiéter. Les années passées, le service des mailles entre les localités échelonnées sur la rive nord du St-Laurent ne se faisait que quatre fois par semaine. Le mardi et le vendredi, il n'y avait pas de courrier ; par conséquent le bateau était libre de venir à la Rivière du Loup ces deux jours-là, et c'est ce que la Compagnie Trans-St-Laurent a toujours fait, dans la mesure du possible, quoique par son contrat elle s'était tenu qu'à "un" voyage par semaine, par "deux", entendons-nous, ami Lecteur.

Si la Compagnie faisait faire un second voyage, à son bateau, c'était pour donner satisfaction plus grande au public et pour prouver qu'elle ne mésestimait pas ses dépenses ; mais elle le faisait parce qu'elle le pouvait. Cette année les choses sont changées et voici comment :

Des citoyens de Tadoussac et d'ailleurs, (peut-être Lecteur en était-il), ont demandé au Département des Postes, un service quotidien sur la rive nord. Ils l'ont obtenu, (preuve que le Ministère des Postes est assez gentil quoiqu'en pense le "Lecteur tadoussacien"). Mais comme le courrier doit traverser le Saguenay entre Tadous-

ac et Baie St-Catherine et que par contrat, la Cie Trans-St-Laurent, est tenue de faire cette traversée, il est impossible au S. S. Mahone de venir à la Rivière-du-Loup, le vendredi, de ce fait même. Si, le mardi, le Mahone traverse de Tadoussac à Rivière-du-Loup, c'est que le contrat, obligeant la Compagnie à faire ce voyage, prime le contrat de Tadoussac à la Baie St-Catherine. À qui la faute d'avoir annulé le voyage du vendredi ? Est-ce au Ministère des Postes ? Non ; est-ce la Cie Trans-St-Laurent ? Non. Les coupables sont ceux qui ont demandé un courrier quotidien, et qui par ce fait même obligent le "Mahone" de rester à Tadous-

ac. En voulez-vous, Lecteur ?

Parlerai-je de la Grosse Roche ? Un mot suffira pour détruire la mauvaise impression qu'aurait pu faire dans le public les insinuations de Lecteur. Le Mahone n'est pas tenu à voyager entre Tadoussac et Grosse Roche du 1er novembre au 1er mai. Encore ici, c'est par esprit public, que la Cie Trans-St-Laurent fait faire quelques voyages à son bateau à la Grosse Roche, dans le Saguenay, en novembre, elle ne reçoit aucun subside pour ces voyages faits pour accommoder les habitants du Sacré-Cœur avec la navigation de la Cie Richelieu et Ontario.

De quel droit vient-on se plaindre ? Le Lecteur, mécontent, nous fait penser à ces enfants gâtés, à qui l'on refuse rien, mais qui ne sont jamais contents. Vous avez été gâté, Lecteur, mais de grâce ne devenez pas "gâteux", et pour cela ne parlez pas du service des mailles le dimanche.

REMEDE A DOMICILE POUR L'EXZEMA

Ceux qui souffrent d'eczéma et qui n'ont jamais essayé le composé d'huile de pyrolyse (connu sous le nom de Prescription D. D. D.), peuvent maintenant se procurer une bouteille d'essai à 25c. seulement. Ceci est une offre spéciale, car jusqu'à présent ce composé se vendait à \$1.00 la bouteille.

L'huile de pyrolyse en composition avec le thymol et autres ingrédients curatifs dans la Prescription D. D. D., est maintenant reconnue par les hommes de science. Elle supprime la démangeaison dès la première application et les guérisons qu'elle produit sont permanentes. Dans tous les cas nous SAVONS que la démangeaison est IMMEDIATEMENT supprimée, nous vous le GARANTISSONS. C'est pour cette raison que nous vous conseillons d'en faire l'essai, maintenant pour 25c. Ne manquez pas de demander l'huile préparée suivant la formule connue sous le nom de Prescription D. D. D.

W. BRUNET & Cie.,
Pharmaciens.

Avez-Vous Besoin d'un Habillage Bleu ou Noir ?

Nous venons de recevoir 125 Habilllements bleu et noir sur lesquels nous avons une grande réduction, étant livrés en retard, et comme nous avons déjà notre assortiment complet nous vendons ces habits à \$12.50, \$13.50 et \$15.00.

J. L. O. PROULX,
105-111, rue St-Joseph.

COMITE DU FEU CITE DE QUEBEC

Bureau du Greffier de la Cité
Québec, 7 novembre 1912.

SOUSSIONS POUR TRAINAUX POUR RESERVOIRS CHIMIQUES

AVIS PUBLIC
Est par les présentes donné que le sous-signé recevra des soumissions cachetées jusqu'à JEUDI, le 14ème jour de NOVEMBRE courant, 1912, à quatre heures de l'après-midi, pour faire, pour l'usage de la Brigade du Feu :

1. Quatre (4) trainaux pour réservoirs chimiques.

Les soumissionnaires pourront voir les plans et spécifications et auront toutes les informations nécessaires du Chef de la Brigade du Feu.

Le Comité du Feu ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Il se réserve aussi le droit d'exiger des cautions.

Le contracteur paiera au notaire le coût de rédaction du contrat et en fera tenir une copie au Comité du Feu. Les dites soumissions seront reçues comme suit : Deux le premier janvier, et deux, le 15 janvier 1913.

Par ordre,
AUGUSTE MALOIN,
Secrétaire Comité du Feu.

VICHY CELESTINS
PURETÉ QUALITÉ
(PROPRIÉTÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE)
Eau Naturelle Alcaline
Remède par excellence pour prévenir et guérir les maladies du Foie et de l'Estomac.
Consultez votre Médecin
Se méfier des Imitations.
Pas véritable sans
CELESTINS
BOIVIN, WILSON & Co., Agents.

Le Fin Bouquet, L'Arôme Exquis
— DU —
Brandy Ph. Richard
En ont fait un "Grand Favori" pour les connaisseurs pour lesquels y goûtent, le savent, car il est réellement bon, un tonique qui remonte le système nerveux et plus vite que les drogues et les tisanes les plus vantées.
Demandez-le à votre fournisseur
AGENTS POUR QUEBEC ET L'EST:
Langlois & Paradis, Québec

Le Choix des Experts
LE PIANO MASON & RISCH
Quelqu'agréables que soient le son et la qualité d'un piano quand il est neuf, il ne peut y avoir de satisfaction complète possible si cette qualité et ce son ne durent pas.
Dans la fabrication des pianos MASON & RISCH, ce but a été atteint, de sorte qu'après des années d'usage, les consommateurs la merveilleuse qualité de sonorité qui les a rendus merveilleux. Un bel assortiment de ces pianos de dessins artistiques, en acajou, noyer et genre mission.
PIANOS A QUEUE, MODELS LOUIS XVI.
Les autres marques que nous gardons en magasin font aussi l'admiration des connaisseurs tant pour leur son que pour leur fini artistique. Ce sont les KNABE, KARN-MORRIS, AUTOMATIQUE, WILLIS, SHERLOCK, MANNING, MENDELSSOHN et C. ROBITAILLE.
C. ROBITAILLE,
320, Rue St-Joseph, Québec.

Choix Immense de FOURRURES
de toutes Descriptions et à Tous Prix
Vous ne devriez pas tarder davantage pour donner vos commandes de fourrures, si vous désirez les avoir pour les premiers froids qui semblent nous arriver à grands pas, s'il faut en juger par la température actuelle.
Notre assortiment est maintenant au complet, et vous êtes invitées à venir faire la comparaison et la critique de nos fourrures, qui sont reconnues comme étant de qualité supérieure et à des prix raisonnables.
Vous pouvez faire votre choix dès maintenant, et sur réception d'un faible dépôt, nous nous ferons un plaisir de mettre ces fourrures de côté pour vous, jusqu'à ce que vous désirez qu'elles soient livrées.
En toutes questions de fourrures, n'hésitez pas, adressez-vous à moi.
OVIDE MARCEAU,
Marchand & Manufacturier de Fourrures
837-839, RUE ST-VALIER. : : : TELEPHONE 3447.